# Cité libre

VOLUME XX • NUMÉRO 3 • AVRIL 1992 • 3,50 $

LA PALME 2 '92 c



# LES DÎNERS DE *Cité libre*

## DES ÉVÉNEMENTS À NE PAS MANQUER



*Ensemble*

*On écoute...*



*On discute...*






*Jacques Renaud, Jacques Henripin, Albert Breton, Ovide Mercredi, Esther Delisle, Charles Taylor...*

*On rit...*



*et on mange...*



# Mémoire

ANNE-MARIE BOURDOUXHE

*«J'estime que la sénilité se manifeste exactement de la même façon dans une société que chez un individu: tu perds la mémoire et tu es fini. Si nous perdons notre sens des traditions de même que la connaissance de ce qui nous a précédé en tant que dimension de notre propre vie alors nous flottons tout simplement dans un quelconque éther»*[1]

En cet énième round du match constitutionnel c'est à se demander avec le grand critique canadien Northrop Fry, disparu l'an dernier, si notre société ne serait pas frappée de sénilité. Nous ne savons pas où nous allons parce que nous avons oublié d'où nous sommes partis. Heureusement que nous avons des concitoyens qui se chargent de nous rafraîchir la mémoire. Mais l'opinion publique canadienne gardera-t-elle le souvenir de leurs interventions quand viendra le moment de décider de l'avenir du pays?

Que retiendra-t-elle par exemple des propos du Chef des Premières Nations devant les *citélibristes* puis devant les membres de l'Assemblée nationale en janvier dernier? C'est ce que tente de faire Stephen Schecter dans *L'imbroglio amérindien*.

Les Québécois ont tendance à oublier qu'ils ne sont pas les seuls à parler français au pays. Il y a un million de francophones au Canada qui ne vivent pas dans la belle province et ils entendent non seulement le demeurer mais encore augmenter en nombre. C'est ce qu'a rappellé Raymond Bisson, le président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada aux membres du Comité constitutionnel Beaudoin-Dobbie.

Alors que les Américains en sont encore à réclamer un programme fédéral d'assurance-maladie, les Canadiens cherchent à trouver la meilleure façon de protéger leurs programmes sociaux. Pour le premier ministre de l'Ontario, comme pour la leader du Nouveau Parti Démocratique fédéral, l'enchâssement d'une Charte sociale dans la Constitution canadienne serait une bonne façon de garantir la pérennité de nos programmes sociaux tout en traduisant l'adhésion des Canadiens aux idéaux de justice sociale. Mais, comme Bob Rae s'en explique avec Louis-Philippe Rochon, «il faut se garder d'en faire un fétiche.»

Nous ne savons pas encore si, oui ou non, nous aurons un référendum en octobre prochain. Après s'être penché sur la notion de «société indistincte» dans le *Cité libre* d'octobre 1991, M^e^ David Wood nous revient avec une analyse fouillée des quelques embûches constitutionnelles à un éventuel processus de sécession du Québec de la Confédération canadienne.

Il semblerait que les Québécois sont amateurs de consensus quand cela va mal économiquement. Oui et non, nous explique Michel Sarra-Bournet dans *Des bureaucrates aux entrepreneurs: la tentation corporatiste*.

L'automne dernier, Roger Paul Gilbert est retourné à Paris où il a oeuvré durant de nombreuses années à titre de conseiller auprès de l'ambassade du Canada. Il nous livre en vrac ses impressions sur des dossiers qu'il connaît bien.

Heather Hill pour sa part a visité un pays dont le président vit dans «un quelconque éther» pour le plus grand malheur de ses concitoyens: le Malawi.

Louise Landry Balas et George Tombs traitent dans ce numéro d'un sujet que la société canadienne, comme toutes les société industrialisées d'ailleurs, ne veut pas aborder : le vieillissement de sa population. Comme le dit George Tombs: «nos sociétés occidentales, tout en vieillissant, cherchent maladroitement à valoriser quelque chose qu'au fond elles détestent et refoulent.» Pourquoi? Comme nous l'explique Louise Landry Balas c'est dur de vieillir dans une société qui ne glorifie que la jeunesse.

Éric Devlin est un Montréalais qui travaille à Ottawa durant la semaine. Et cela lui a inspiré un petit texte satirique sur notre capitale nationale — une halte sur la route de l'autobus *Northbay / Sudbury*.

Il ne veut pas l'admettre mais Paul-Christian Nolin est un amateur invétéré de mémoires. Or, ceux de Jean d'Ormesson, *Garçon de quoi écrire*, l'ont un peu déçu.

Connaissant depuis longtemps l'option constitutionnelle du «métallique philosophe» Laurent-Michel Vacher, j'ai été fort surprise lorsqu'une fédéraliste pure et dure de mes amies m'en a recommandé la lecture. Louis Cornellier remet le pamphlet de Vacher dans son contexte...

Écrivez-nous le, elle vous plaît la caricature de LaPalme?

Vous vous souvenez comment on en est arrivé à dire que Trudeau aurait traité Bourassa de mangeur de hot dog? Je voudrais bien revoir le film du *scrum* qui a suivi la visite de Trudeau à Bourassa. Car je garde pour ma part le souvenir de journalistes qui voulaient savoir ce dont Trudeau avait discuté avec le premier ministre du Québec. Voyant que celui-ci refusait obstinément de leur répondre là-dessus et qu'ils n'arriveraient pas à le faire parler, faute de mieux, un journaliste lui a demandé ce qu'il avait mangé avec Bourassa. Ce à quoi Trudeau a répondu «certainement pas des hots-dogs!» Est-ce que ma mémoire est juste?

Bonne lecture.

NOTE

1 Ma traduction de cet extrait tiré du documentaire *The Scholar in Society: Northrop Fry in Conversation*. Don Winkler, National Film Board. 1984.

# À qui appartient *Cité libre*?

Dans sa livraison de février 1951, soit dans la deuxième année de son existence, *Cité libre* répondait à cette question de la façon suivante: «Personne ne possède la revue. Tiré à 500 exemplaires, le premier numéro nous coûtait 250 dollars. Les dix collaborateurs ont misé chacun 25 dollars et sont rentrés dans leurs fonds en distribuant chacun cinquante exemplaires à 50 cents pièce. Les administrateurs de carrière souriront; nous sourions aussi.»

En janvier 1960, pour marquer son dixième anniversaire, *Cité libre* s'est réorganisée. Devenue mensuelle, elle s'est constituée en coopérative d'édition en bonne et due forme qui compte aujourd'hui une centaine de membres. Et les portes ne sont pas fermées.

Les membres de la Coopérative d'information *Cité libre* sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue.

## SOMMAIRE

VOLUME XX • NUMÉRO 3 • AVRIL 1992 • 3,50$



### LETTRES



**Cité libre**

Coopérative d'information
*Cité libre*

**Conseil d'administration**

Michel Dupuy, *président*
Kimon Valaskakis, *vice-président*
Guy Sarault, *secrétaire*
Roxane Roy, *trésorière*
Jean-Pierre Bourdouxhe, Jacques Hébert, Paul-Christian Nolin, Gérard Pelletier

**Rédaction**

*Directrice de la revue:*
Anne-Marie Bourdouxhe
*Secrétaire de rédaction:*
Angéline Fournier
*Comité de rédaction:*
Louise Landry Balas, Jean-Pierre Bourdouxhe, Robert Davies, Louis-Philippe Rochon, Gérard Pelletier, Stephen Schecter, George Tombs.
*Illustration:*
Robert La Palme
*Révision de texte:*
Marie Desjardins

**Production**

*Infographie: Claude Guérin,*
*Photocomposition : Typographie Sajy*
*Impression : Interglobe inc*

ADRESSES

**Siège social**

Bureau 1400,
1001, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal, P.Q. H3A 3C8

**Rédaction**

3846, ave du Parc Lafontaine
Montréal, P.Q. H2L 3M6
Tél.: (514) 398-6754
Fax: (514) 398-7364

**Service d'abonnement**

PÉRIODICA
C.P. 444, Outremont
P.Q. H2V 4R6
Tél: Région de Montréal: (514) 274-5468
Tout le Québec et l'Outaouais: 1-800-361-1431
Télécopieur: (514) 274-0201

**Vente au numéro**

MESSAGERIES DE PRESSE BENJAMIN
0160, Jean Milot
Lasalle, P.Q. H8R 1X7
Tél.: (514) 364-1780
Fax: (514) 364-7245

**Vente aux libraires**

DIFFUSION DIMEDIA
539, boul. Lebeau
Ville St-Laurent, P.Q
H4N 1S2
Tél: (514) 336-3941
Télécopieur: (514) 331-3916

Dépôt légal : 2e trimestre 1991
ISSN:1183-7144

Envoi de publication: enregistrement no. 10123

# L'imbroglio amérindien

STEPHEN SCHECTER

Qu'il est beau ce monsieur Mercredi, avec sa fierté implacable qui n'est que le paravent d'une modestie encore plus grande et plus inébranlable, à sa manière; derrière cette modestie une quiétude millénaire, se manifestant tantôt par une timidité touchante, tantôt par une audace stupéfiante. Dommage que monsieur Brassard ne l'ait pas vu lors de sa comparution devant la commission de l'Assemblée nationale, mais voilà ce qui arrive lorsque nous demeurons aveuglés par nos propres discours. Moi-même, cher lecteur et chère lectrice, j'ai failli connaître la situation de monsieur Brassard lorsque monsieur Mercredi a pris la parole il y a quelques mois au souper mensuel de *Cité libre* pour exposer sa thèse sur les droits collectifs. Ce sujet a suscité autant de réticences auprès des *citélibristes* qu'auprès des membres de l'Assemblée nationale mais pour des raisons tout à fait différentes. Pendant qu'il parlait je l'ai regardé, ce monsieur qui est venu nous adresser la parole pour nous expliquer comment son peuple, longtemps abusé par la société démocratique qui a conquis son territoire, réclamait maintenant lui aussi le statut de société distincte. Ce peuple comprenait parfaitement bien les aspirations des Québécois en matière de droits collectifs mais comprenait aussi que les Amérindiens revendiquent leurs droits collectifs pour mieux renforcer la confédération canadienne. La salle a émis des objections, a protesté que les droits collectifs mettaient en danger d'autres collectivités ou individus minoritaires au sein des collectivités plus larges qui réclamaient le statut de société distincte, et que de «majorité minoritaire» en «majorité minoritaire», ou vice versa, nous procéderons au fractionnement de notre société. Monsieur Mercredi n'a pas flanché, répondant même à l'ancien premier ministre Trudeau que ceci n'arriverait pas dans la société autochtone car leur démocratie, à l'encontre de la nôtre, s'opère sur la base du consensus. Cela ne leur fait rien d'attendre pour rallier tout le monde avant de prendre une décision. De toute façon, ayant attendu si longtemps, ils peuvent bien attendre encore. Décidément, en l'écoutant, je me demandais pourquoi se presser. Et vers où? Je ne croyais pas pour autant au consensus, encore moins *a mare usque ad marem*, mais il était instructif de l'écouter et encore plus de le regarder. Un monsieur avec du culot, une philosophie, de la tradition. Ferme, paisible aussi, et évidemment nerveux, il interpellait ceux et celles à qui il parlait, exigeait qu'on réfléchisse sur les vérités que nous prenons pour acquises.

À vrai dire, cher lecteur et chère lectrice, n'est-ce pas là la leçon de la présentation de monsieur Mercredi à la commission de l'Assemblée nationale et de la réaction qui s'ensuivit ? Car au fond, qu'a-t-il dit de si choquant? Qu'il réclamait le statut de société distincte tel que veulent le lui accorder les indépendantistes? Qu'il expliquait clairement aux péquistes que, si le Québec se séparait du Canada, les Amérindiens risquaient fort bien de se séparer du Québec ? Et pourquoi pas ? Est-ce que leur statut de société distincte vaut moins que celui du Québec? Allait-on lui dire qu'une Amérindie indépendante ne pouvait pas réussir économiquement ? Au fond, il ne faisait que mettre en évidence la logique implacable de l'option souverainiste basée sur la notion de société distincte, qui va de soi. Dieu sait que si l'on considère que le Québec est une société distincte en la regardant, cela est d'autant plus vrai pour la société amérindienne. La logique est implacable, même si elle nous mène au démantèlement du pays. Ou dois-je dire des pays?

*Dieu sait que, si l'on considère que le Québec est une société distincte en la regardant, cela est d'autant plus vrai pour la société amérindienne.La logique est implacable, même si elle nous mène au démantèlement du pays. Ou dois-je dire des pays?*

On gueule que monsieur Mercredi a parlé en anglais. Personnellement, je crois qu'on devrait en être content. Il aurait pu nous parler en cri! N'est-ce pas son droit? Mais il nous a parlé, cher lecteur et chère lectrice, en langue

coloniale pour que nous puissions le comprendre. Et qu'a-t-on compris? Qu'il nous insultait, nous méprisait, se moquait de nous. Même Joe Clark, habituellement gentil et conciliant, a vivement réagi en insinuant que «certains» dirigeants voulaient saborder l'effort de compromis national, tactique vieille comme le monde, pour discréditer la représentativité du chef et, par conséquent, du groupe qui l'a désigné. C'est ainsi, cher lecteur et chère lectrice, qu'avant même d'atteindre le début des négociations sur la souveraineté-association ou le fédéralisme renouvelé, on commence à régler les différends par l'artillerie lourde du

*Pourtant, les Amérindiens ne sont pas les plus puissants acteurs en lice. Au contraire, ils ne sont que le maillon le plus faible de la chaîne des minorités majoritaires, de sujets individuels et collectifs qui ont du mal à vivre dans le monde et sautent sur le wagon des droits pour empêcher que la pire de leurs craintes se réalise.*

muscle politique. Qu'en serait-il après ? Pourtant, les Amérindiens ne sont pas les plus puissants acteurs en lice. Au contraire, ils ne sont que le maillon le plus faible de la chaîne des minorités majoritaires, de sujets individuels et collectifs qui ont du mal à vivre dans le monde et sautent sur le wagon des droits pour empêcher que la pire de leurs craintes se réalise. Le petit théâtre à l'Assemblée nationale aurait dû suffire pour nous montrer que c'est un cul-de-sac.

Que peut-on espérer alors ? Peut-être que nous comprenions, tous et toutes, que nous ne pouvons pas nous sauver seulement par opposition à l'Autre. Qu'il y a et qu'il y aura toujours un autre groupe plus discriminé, plus défavorisé, plus colonisé prêt à revendiquer ce que nous revendiquons, et qu'il est absurde de parcelliser le monde, la société, la terre, la vie jusqu'à ce que chacun s'émancipe de et contre l'autre. Au contraire, peut-être qu'en faisant comprendre aux autres ce qui est commun dans nos demandes, nous pourrons nous engager dans l'élaboration d'une société qui ne serait pas le résultat de «deals» et de ce que chaque groupe aurait pu extorquer des Communes par la force de son groupe politique, mais qui serait plutôt la reconnaissance réciproque de ce qui nous unit et de ce qui nous distingue, de telle sorte que la revendication d'une société distincte serait vue non pas comme une menace à quiconque mais comme une demande compréhensible renforçant d'autres demandes également compréhensibles. La fameuse unité dans la diversité, ou l'évocation des désirs de justice et de liberté de la part d'un groupe comme prélude et accompagnement à ceux de tous les autres. Ce dont monsieur Mercredi nous a parlé. Ce que ses propos ont soulevé par critique implicite.

Je crois qu'il a visé juste. Mais est-ce possible que les revendications du Québec s'expriment dans le sens d'un appui aux francophones du Manitoba, aux Amérindiens du nord du Québec, aux Sikhs dans l'ouest, aux gens qui crèvent de pauvreté à Terre-Neuve? Je crois que oui. Je crois que si le Québec adoptait une telle position, les anglophones du Québec et les Amérindiens du Grand Nord embarqueraient d'emblée. Je crois que si monsieur Getty prenait la défense des Franco-Albertains, le Québec embarquerait. Je crois que tout le monde le sait, au fond, mais dans la société contemporaine, postmoderne, pulvérisée, tout le monde cherche désespérément à se sauver la vie, répondant ainsi aux tendances réelles sécrétées par une société qui pousse tout un chacun dans la spirale infinie et infernale de la préservation de soi à tout prix. C'est le triomphe de l'instrumentalisation brute de la vie dont les plaisirs sont fugaces, et qui ne donne qu'un bref moment où les vainqueurs se pourlèchent les babines avant de savourer l'enfer de leur victoire pyrrhique. Là, cher lecteur et chère lectrice, nous nous installerons pour l'éternité, et là il nous faudra de la patience, là il faudra savoir attendre. Peut-être que le Canada a quelque chose à apprendre de l'imbroglio amérindien.

# Les communautés francophones et acadiennes et la réforme du fédéralisme canadien

RAYMOND BISSON*

Les communautés francophones et acadiennes, avec les nations autochtones et la communauté anglophone sont à la base de ce qu'est aujourd'hui le Canada. Souvent les premiers européens[1] à occuper la terre qui allait devenir canadienne, les francophones ont mis sur pied des institutions qu'ils ont ensuite ouvertes aux autres communautés.[2]

Les communautés francophones et acadiennes ont participé à la construction du Canada. Elles ont été «des acteurs qui, guidés par l'aventure, leur foi et leur langue, ont contribué de façon originale à la naissance d'un nouveau monde».[3] En effet, des colons francophones se sont établis dès le XVII[e] siècle en Acadie et en Ontario et dès le début du XIX[e] siècle dans l'Ouest. Avec l'ensemble des francophones du Québec, ces communautés ont donné au Canada un caractère unique en cette terre d'Amérique.

Héritières d'une histoire riche de quelques centaines d'années, les communautés francophones et acadiennes ne sont donc pas les filles de la Loi sur les langues officielles ou des programmes de promotion des communautés de langue officielle mis sur pied par le Secrétariat d'État. Elles sont ici depuis longtemps et elles y sont pour longtemps. Et depuis leur établissement au pays, les communautés francophones et acadiennes ont grandement contribué à donner au Canada certaines de ses caractéristiques qui font qu'on le cite en exemple partout à travers le monde.

### *La dualité linguistique*

La dualité linguistique et les communautés de langue officielle constituent clairement une des caractéristiques fondamentales du pays. Le juge Dickson de la Cour suprême du Canada, dans son jugement rendu dans l'affaire Mahé, faisait référence à la notion de «partenaires égaux» pour décrire la relation entre les deux groupes linguistiques officiels au Canada. Il écrit aussi, dans le même jugement que «l'article 23 renferme une notion d'égalité entre les groupes linguistiques des deux langues officielles». Notons bien qu'il n'est pas question de revenir ici sur la notion des deux peuples fondateurs.

Cependant, la notion, adoptée officiellement par la Fédération, de trois communautés nationales — autochtone, francophone et anglophone — ayant chacune leur diversité, reflète à notre avis beaucoup mieux la réalité canadienne.

Mais la coexistence de trois communautés nationales n'empêche en aucune façon l'existence d'une dualité linguistique à la grandeur du pays.

*Héritières d'une histoire riche de quelques centaines d'années, les communautés francophones et acadiennes ne sont donc pas les filles de la Loi sur les langues officielles ou des programmes de promotion des communautés de langue officielle mis sur pied par le Secrétariat d'État. Elles sont ici depuis longtemps et elles y sont pour longtemps.*

La dualité linguistique, dont les communautés de langue officielle et le bilinguisme du gouvernement fédéral les desservant sont deux des principaux éléments, est, nous le répétons, une caractéristique fondamentale du pays. Elle est un élément indissociable du tissu social canadien.

Au-delà de la composition sociale canadienne, la dualité linguistique donne au pays un caractère unique. De ce fait, elle est un élément fondamental de différenciation entre le Canada et les États-Unis.

La dualité linguistique, au-delà des communautés de langue officielle, implique également la francophonie canadienne. Et la francophonie canadienne est ce qui permet au Canada d'avoir accès au forum international qu'est la *Francophonie internationale*. C'est donc avec des liens économiques, culturels et politiques que les communautés francophones et acadiennes ainsi que le Québec permettent au Canada de tisser des liens avec d'autres pays de cette francophonie.

Ainsi, la dualité linguistique constitue une caractéristique fondamentale de la société canadienne. Elle permet au Canada de bien marquer sa différence avec son voisin du Sud, elle lui permet également de tisser des liens avec des pays francophones, ce que le Canada ne pourrait faire sans la francophonie canadienne.

C'est donc à tous ces titres que la constitution canadienne doit reconnaître et encourager les principales représentantes de la dualité linguistique, à savoir les communautés de langue officielle. La constitution est un miroir de la société dans laquelle on vit et dans laquelle on aspire à vivre. Il est par conséquent essentiel qu'elle représente les caractéristiques fondamentales de cette société.

***Pour un fédéralisme ouvert à la diversité***

Forte de la contribution historique des francophones au Canada, avec un esprit d'ouverture aux différentes réalités canadiennes et déterminée à assurer la pérennité des communautés francophones et acadiennes, la Fédération présente ici une vision du Canada qui respecte et encourage l'épanouissement des caractéristiques fondamentales du pays. Au nombre de ces caractéristiques fondamentales et au-delà de la dualité linguistique et des communautés de langue officielle, on peut penser au Québec, aux nations autochtones et métisses, à la diversité régionale et ethnoculturelle du pays...

La Fédération et les communautés qu'elle représente optent donc clairement pour le fédéralisme, un fédéralisme ouvert et respectueux des différences qu'il regroupe. Nous avons d'ailleurs été parmi les premiers organismes à signifier clairement au gouvernement fédéral et ce, dès le dépôt de ses propositions constitutionnelles, notre intention d'être une partie intégrante du processus. Il s'agissait là d'un million de Canadiennes et de Canadiens qui signifiaient clairement aux différents gouvernements qu'ils étaient prêts à travailler pour un nouveau Canada.

Nous croyons en outre qu'un tel parti-pris pour le Canada n'est pas équivalent directement et inconditionnellement à un appui au statu quo, au contraire. Le but des discussions constitutionnelles des trente dernières années est d'actualiser notre système politique et il semble bien qu'il s'agisse cette fois de la dernière discussion que l'on pourra avoir à ce sujet si l'on ne peut faire preuve d'ouverture et de respect des différences.

***Les communautés francophones et acadiennes et la réforme constitutionnelle***

Les communautés francophones et acadiennes participent activement au processus de réforme constitutionnelle depuis déjà de nombreuses années. Elles vont continuer à le faire, notamment par la voix de la F.C.F.A. du Canada et celle des associations regroupées en son sein.

Il nous apparaît évident qu'à titre de Canadiennes et de Canadiens de langue française — soit un million de personnes disséminées à travers le pays — et qu'à titre de groupe directement visé par la constitution canadienne, nous devons être représentés dans tout processus de réforme constitutionnelle, présent et à venir.

*La coexistence de trois communautés nationales n'empêche en aucune façon l'existence d'une dualité linguistique à la grandeur du pays.*

Les communautés francophones et acadiennes bénéficient à l'heure actuelle de certaines mesures de protection et de promotion, conférées notamment par la constitution et des dispositions législatives. C'est dans la mesure où la constitution les touche que les francophones doivent impérativement participer au processus de réforme constitutionnelle.

Rappelons d'ailleurs à cet effet que dans les jours précédant l'échec de l'Accord du lac Meech, en juin 1990, les différents gouvernements au pays s'étaient entendus pour que les communautés francophones et acadiennes fassent l'objet de la prochaine conférence constitutionnelle. On reconnaissait donc par là l'importance de créer un forum spécifique pour les communautés francophones et acadiennes.

Par ailleurs, la représentation des francophones dans le processus est d'autant plus importante que nous sommes les seuls habilités à nous représenter. Cette représentation est également légitime puisque personne d'autre ne semble pouvoir exprimer adéquatement le point de vue des communautés francophones et acadiennes. Ce qui ne veut pas dire qu'un gouvernement qui souhaiterait défendre les intérêts des communautés francophones et acadiennes ne pourrait le faire. Au contraire. Nous les invitons à le faire, mais dans le respect des besoins et des désirs de nos communautés.

Les communautés francophones et acadiennes ont droit à plus qu'une simple audition de la part d'un comité, quel qu'il soit. Les communautés francophones et acadiennes comptent un million de citoyennes et citoyens. Elles doivent par conséquent bénéficier d'une participation plus grande que celle à laquelle *une* seule citoyenne ou *un* seul citoyen peut aspirer.

La participation des communautés francophones et acadiennes peut aussi passer par la création de certaines structures. À cet égard, rappelons l'importance d'organiser une conférence traitant spécifiquement de la réalité des communautés de langue officielle. Celle-ci viendrait s'ajouter à la série de conférences déjà annoncées par le

gouvernement fédéral pour le mois de janvier 1992..

Ainsi, la représentation des francophones dans le processus de réforme constitutionnelle est nécessaire au maintien, à la valorisation, au respect et à la mise en oeuvre de leurs droits inscrits dans la constitution canadienne. C'est d'autant plus important que plusieurs lois et dispositions actuelles briment les droits acquis des francophones. Pour s'en convaincre songeons à toute la question scolaire ou encore aux Lois 2 et 60 adoptées par la Saskatchewan et l'Alberta.

Les communautés francophones et acadiennes regroupent un million de Canadiennes et de Canadiens qui ont des droits inscrits dans la constitution. On ne peut donc les considérer comme des quantités négligeables dans le processus de réforme constitutionnelle.

***La dualité linguistique, la constitution et le gouvernement fédéral***

Le gouvernement fédéral a toujours reconnu la dualité linguistique comme étant une caractéristique essentielle de l'identité nationale canadienne, d'une part parce qu'elle est un fondement du pays et d'autre part parce qu'elle est présente partout à l'Est, à l'Ouest et dans le Nord.[4] À ce titre, la constitution canadienne doit reconnaître la dualité linguistique et ce, dans sa dimension tant collective qu'individuelle. Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit impérativement conserver les outils nécessaires au maintien de l'épanouissement des communautés de langue officielle.

*1) La reconnaissance de la dualité linguistique sur une base individuelle et collective*

La dualité linguistique canadienne est définie sur une base individuelle. En effet, le Canada a choisi de s'éloigner d'une définition territoriale de la dualité qui nous aurait donné un Québec français et le reste du Canada anglais.

En définissant sa dualité linguistique sur une base individuelle, tout comme la Finlande, la Norvège et le Luxembourg, le Canada a décidé de reconnaître qu'il y avait des personnes d'expression française et d'expression anglaise partout à travers le pays et de leur accorder des droits.

La constitution canadienne, par les articles 16 à 20 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, reconnaît la dualité linguistique dans une dimension institutionnelle. Les jugements rendus jusqu'à maintenant leur ont donné une dimension principalement individuelle, quoique le potentiel pour une reconnaissance plus large soit présent.

La *Charte* reconnaît également la dualité linguistique par son article 23. Ce dernier article est, à notre avis, une amorce de reconnaissance de la dualité linguistique dans sa dimension collective puisqu'il reconnaît les francophones comme membres d'une communauté linguistique.

On doit maintenant franchir une autre étape soit la pleine reconnaissance de la dimension collective de la dualité linguistique. Ce qui ne veut pas dire une définition territoriale. La reconnaissance de la dimension collective de la dualité linguistique se ferait par une clause qui reconnaîtrait l'existence de communautés de langue officielle partout au pays. Nous analyserons dans la deuxième partie de ce texte comment une telle reconnaissance pourrait être insérée dans les propositions gouvernementales.

*2) Le rôle du gouvernement fédéral face à la dualité linguistique*

Parallèlement à une reconnaissance de la dualité linguistique dans ses dimensions individuelle et collective, le gouvernement fédéral doit, à notre avis, conserver l'ensemble des outils nécessaires pour assurer l'épanouissement des communautés francophones et acadiennes.

Depuis plus de vingt ans, le gouvernement fédéral a souvent été perçu comme le gouvernement «responsable» des communautés francophones et acadiennes. De fait, il a été très actif dans le développement de nos communautés, comme d'ailleurs dans l'ensemble du développement canadien.

Ainsi, il doit conserver notamment le pouvoir de légiférer, le pouvoir de dépenser et le pouvoir d'adopter des normes nationales dans l'ensemble des domaines qui touchent le développement des communautés de langue officielle. Nous faisons donc référence ici aux domaines social (dont l'éducation), linguistique, culturel, économique et environnemental.

Prenons quelques exemples pour illustrer cela. Le domaine de l'éducation est un exemple probant à cet égard. Tout d'abord, le gouvernement fédéral y utilise son pouvoir de dépenser, même s'il s'agit d'un champ de juridiction provincial. Ainsi, il investit dans le postsecondaire, comme il finance une bonne proportion des initiatives en matière d'enseignement de la langue maternelle de la minorité et de la langue seconde de la majorité. Dans ces deux derniers domaines, il propose également des normes nationales, que ce soit par l'entremise d'une législation ou d'une directive administrative.

C'est en conservant ces outils — pouvoir de légiférer, de dépenser, d'adopter des normes et d'autres — dans les domaines essentiels à l'épanouissement des communautés de langue officielle que le gouvernement fédéral pourra le mieux aider les communautés francophones et acadiennes à s'épanouir.

Dans l'éventualité d'une dévolution de certains de ses pouvoirs, quels qu'ils soient, aux gouvernements provinciaux, le gouvernement fédéral doit impérativement s'assurer que les droits, acquis et susceptibles de l'être, des francophones seront respectés.

*3) Conclusion*

Rappelons tout d'abord que la paix constitutionnelle ne peut s'obtenir au détriment des communautés francophones et acadiennes. Ces dernières ne peuvent, sous aucun prétexte, faire les frais du marchandage qui accompagne inévitablement toute négociation constitutionnelle.

Ainsi, les communautés francophones et acadiennes veulent que leur existence soit constitutionnellement reconnue et insistent pour que le gouvernement fédéral se réserve le pouvoir nécessaire à la promotion de leur épanouissement.

Cette reconnaissance constitutionnelle et la marge de manoeuvre gouvernementale se justifient par le rôle de pierre angulaire que joue la dualité linguistique au Canada. Les communautés de langue officielle étant les directes héritières et représentantes de la dualité, elles doivent donc bénéficier d'un ensemble de conditions essentielles à leur développement.

C'est pourquoi la Fédération propose que la clause de la dualité linguistique se lise comme suit: *Toute interprétation de la Charte doit concorder avec le maintien des deux langues officielles du Canada et l'épanouissement et le développement, linguistique et culturel, des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.* De même, la Fédération a également recommandé d'inscrire à l'intérieur d'une telle clause *la responsabilité des gouvernements de favoriser l'épanouissement et le développement, linguistique et culturel, des communautés de langue officielle vivant en situation minoritaire.*

**Le Québec**

La Fédération maintient qu'il est fondamental que la constitution canadienne reconnaisse que le Québec constitue une société distincte au Canada. Il s'agit là, à notre avis, d'un minimum auquel le Québec puisse s'attendre. Il faut d'ailleurs souhaiter qu'il ne s'agisse pas là de trop peu, trop tard.

Notons ici que la Fédération a, depuis les discussions entourant l'Accord du lac Meech, appuyé une telle reconnaissance. Dans un mémoire présenté au Comité parlementaire chargé d'étudier la proposition McKenna le 11 avril 1990, nous avons déclaré:

*«Nous appuyons sans réserve la volonté du gouvernement du Québec d'adhérer à la fédération canadienne qu'à la seule condition qu'il y ait une reconnaissance tangible et efficace de sa spécificité. Nous devons absolument reconnaître l'apport exceptionnel de la présence québécoise au tissu social et politique du Canada.*

*«Il est absolument crucial que tous les intervenants se ressaisissent pour dire oui au Québec et oui au Canada tel que nous voulons le bâtir.»*

Nous le répétons aujourd'hui, en insistant encore davantage sur le caractère crucial de cette reconnaissance. Il est plus que temps que le Canada affirme sa volonté de demeurer entier et cette volonté doit, au minimum, s'exprimer par la reconnaissance du caractère distinct de la société québécoise.

D'ailleurs, le Rapport Pépin-Robarts exprimait déjà, en 1979, l'importance d'une telle reconnaissance :

*«En réalité, n'avons-nous pas depuis 1867 appris à accepter que le Québec dispose déjà d'un degré assez important de spécificité? Son droit civil, la reconnaissance du français comme langue officielle, et les trois juges obligatoirement québécois parmi les neuf juges de la Cour suprême, n'en sont-ils pas la preuve?*

*«Exprimons notre conviction avec force : le Québec est différent et devrait détenir les pouvoirs nécessaires à la préservation et au développement de son caractère distinct au sein d'un Canada viable. Toute solution publique qui ne répondrait pas à cette attente signifierait l'éclatement du Canada.»*

Nous ne pouvons que répéter ces derniers mots. Le Québec est effectivement différent et il a besoin d'un certain nombre d'outils pour assurer son épanouissement. La solution que le gouvernement fédéral présentera au printemps 1992 devra impérativement tenir compte de cet élément. Et la Fédération se déclare solidaire de toute démarche visant à intégrer enfin le Québec dans le giron constitutionnel canadien, surtout si cette démarche tient compte des plus importantes caractéristiques du Canada et dans la mesure où elle ne se fait pas au détriment des autres communautés d'expression française au Canada et de la communauté anglophone du Québec.

***C'est en conservant ces outils — pouvoir de légiférer, de dépenser, d'adopter des normes et d'autres — dans les domaines essentiels à l'épanouissement des communautés de langue officielle que le gouvernement fédéral pourra le mieux aider les communautés francophones et acadiennes à s'épanouir.***

Annonçons-le ici, la Fédération entend respecter la décision que le Québec prendra quant à son avenir. La Fédération s'attend en retour à ce que le Québec tienne compte des communautés francophones et acadiennes dans sa décision et qu'il saura respecter la position de ces dernières.

**Les Premières Nations, les Inuit, les Métisses et Métis**

La reconnaissance des Premières Nations, des communautés inuit et métisses est un défi que l'on doit impérativement relever. On ne peut exclure ou ignorer celles et ceux qui furent les premiers à habiter le sol de ce qui allait devenir le Canada. L'histoire nous a en effet enseigné à quel point il peut être dangereux d'exclure une des composantes essentielles du processus de réforme constitutionnelle. N'est-ce pas en effet parce que le Québec n'a pas signé le rapatriement de la constitution en 1982 et que nous n'avons pas atteint l'unanimité en 1990 que nous nous retrouvons ici aujourd'hui? À notre avis, le Canada ne pourrait supporter un autre coup de ce genre.

Il est par conséquent essentiel de reconnaître aux autochtones le droit à l'autodétermination. La constitution canadienne doit refléter l'existence et la réalité des autochtones, et compte tenu de la spécificité autochtone, le droit à l'autodétermination semble être le minimum.

La Fédération s'affirme ici solidaire de la démarche de reconnaissance entreprise par les Premières Nations, les

Inuit, les Métisses et les Métis. Il leur appartient toutefois de préciser eux-mêmes comment cette reconnaissance sera traduite. Personne d'autre ne peut parler en leur nom. Néanmoins, la reconnaissance de leur droit légal à l'autodétermination nous apparaît non seulement souhaitable, mais encore urgente.

***Les institutions nationales***

Le Canada s'est doté au cours des années d'un certain nombre d'institutions dites nationales. On peut penser, par exemple, au Parlement canadien, à la Société Radio-Canada, au C.R.T.C., au Conseil des Arts, à l'Office national du film, aux Musées nationaux et à d'autres encore.

Ces institutions doivent refléter les caractéristiques fondamentales du Canada et à ce titre, elles doivent refléter la dualité linguistique canadienne. Elles doivent également en faire la promotion.

Les institutions nationales canadiennes oeuvrant dans *les domaines culturel et linguistique*, comme la Société Radio-Canada, le C.R.T.C., le Conseil des Arts et l'Office national du film, sont particulièrement visées ici. Elles ont un rôle de première importance à jouer dans le développement de nos communautés, tout comme dans l'épanouissement de l'identité nationale canadienne.

Évidemment, la *réforme du Sénat* nous préoccupe aussi. Tout d'abord, il est à notre avis essentiel qu'en plus de tenir compte des impératifs d'une représentation territoriale, le Sénat soit représentatif des communautés francophones et acadiennes. Le document *Bâtir ensemble l'avenir du Canada* en tient d'ailleurs compte puisqu'il mentionne la dualité linguistique comme le premier critère à respecter au moment de déterminer le nombre et la répartition des sièges du Sénat. Nous faisons une proposition à cet effet dans la deuxième partie de ce mémoire.

Nous croyons également que les fonctions du Sénat devraient lui permettre de veiller au respect de l'engagement pris par le gouvernement du Canada envers le développement des communautés francophones et acadiennes du Canada. Par exemple, le gouvernement envisage dans ses propositions de faire ratifier certaines nominations par le Sénat. Le cas échéant, les communautés francophones et acadiennes devraient avoir une participation importante dans les cas de nominations dans des institutions les touchant plus particulièrement.

Une façon d'assurer une telle participation est de la garantir. Les propositions du gouvernement fédéral réfèrent à une double majorité au Sénat sur les questions de langue et de culture. Il nous apparaît nécessaire de garantir la participation des communautés francophones et acadiennes à la majorité francophone. Cette majorité ne peut en effet être limitée à des sénatrices et sénateurs québécois.

***L'union économique***

Il n'est pas réellement du ressort de la F.C.F.A. du Canada d'analyser en profondeur chacune des propositions avancées par le gouvernement dans le domaine économique. Nous n'avons ni le mandat, ni l'expertise nécessaires pour formuler des recommandations éclairées dans les domaines touchés par la «constitutionnalisation» de l'union économique».

Nous croyons néanmoins important de rappeler un principe sur lequel cette union économique doit être fondée. En effet, dans la mesure où l'union économique canadienne prévoit une libre circulation des personnes, ces personnes doivent pouvoir s'épanouir dans l'une ou l'autre des langues officielles et ce, partout au pays.

C'est dans la mesure où l'union économique canadienne renforcera les caractéristiques fondamentales du Canada qu'elle sera viable. Une union économique dont les principes constitutionnels iraient à l'encontre de l'identité nationale est quasi-inévitablement vouée à l'échec, à plus ou moins long terme.

***La clause dérogatoire***

Si l'on devait modifier la portée de la clause dérogatoire, les communautés francophones et acadiennes considèrent qu'elle ne devra jamais être élargie pour limiter les droits linguistiques inscrits actuellement ou éventuellement dans la constitution canadienne. Une telle modification ne pourrait en aucune façon être acceptée, que ce soit par les communautés francophones et acadiennes ou par l'ensemble de la population canadienne.

La clause dérogatoire est une importante source de dissensions au pays. Le fait que le Québec y ait eu recours a profondément heurté la sensibilité des autres Canadiennes et Canadiens. Il faut pourtant noter ici que plusieurs autres provinces, dont l'Alberta et la Saskatchewan, y ont eu recours sur des sujets autres que les droits linguistiques, sans soulever le tollé général que la Loi 178 a recueilli. Il faut par conséquent conclure que la source de mécontentement n'était pas seulement l'utilisation par le Québec de la clause dérogatoire mais bien le fait que son action affectait la communauté anglo-québécoise.

Ainsi, le ressentiment que beaucoup de Canadiennes et Canadiens expriment à l'égard de la clause dérogatoire est lié, à notre avis, à un contexte beaucoup plus large que cette seule disposition. ✐

**L'auteur est président de la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada. La FCFA du Canada est un organisme national voué à la défense des intérêts des communautés francophones et acadiennes du pays. Elle regroupe neuf associations provinciales, deux associations territoriales et quatre associations à vocation sectorielle. M. Bisson reprend ici des extraits du mémoire présenté devant le Comité constitutionnel Beaudoin-Dobbie.*

NOTES

1 Nous devons reconnaître que les nations autochtones ont été les premières à occuper le territoire canadien.

2 Par exemple, les francophones, majoritaires en Colombie britannique au siècle dernier ont créé des institutions et les ont ensuite ouvertes aux anglophones. Pour de plus amples renseignements, voir *Hier la francophonie* de Philippe Falardeau, FCFA du Canada, décembre 1991.

3 Ibid.

4 Il y a en effet une communauté francophone dans chacune des provinces de même que dans les deux territoires.

*CITÉ LIBRE* RENCONTRE

# BOB RAE
# La charte sociale

LOUIS-PHILIPPE ROCHON

« Quiconque étudie objectivement l'histoire politique de notre pays constate que la quasi-totalité des mesures de sécurité sociale adoptées par le gouvernement fédéral furent inspirées par la doctrine du parti CCF, aujourd'hui connu sous le nom de Nouveau Parti Démocratique: pensions de vieillesse en 1927, assurance-chômage en 1940 et enfin allocations familiales sanctionnées en août 1944» nous rappelle Thérèse Casgrain dans ses mémoires.[1] Quand les Américains sont malades nous dit-on, ils rêvent au Canada. Et au début des années quatre-vingt, la plupart des Canadiens ont appuyé sans réserve Monique Bégin, alors ministre de la Santé et du Bien-être social, dans sa lutte pour le maintien du principe de l'universalité des soins de santé, révélant ainsi leur attachement aux idéaux de justice sociale du gouvernement libéral de l'époque.



Que faire pour lier les gouvernements futurs à ces idéaux de justice sociale? Comment garantir que les politiques destinées à éliminer les inégalités structurelles qui limitent la participation d'un individu ou d'un groupe à la vie économique, sociale et politique du pays soient mesurées à l'aune de ces idéaux et non plus soumises aux pressions des lobbies corporatistes et gouvernementaux ?

D'accord sur ce point avec le gouvernement conservateur pour lequel «la constitution se doit d'être un cadre législatif qui traduit les valeurs, les aspirations et les qualités réelles des Canadiens», le premier ministre de l'Ontario voit cette garantie dans l'enchâssement d'une Charte sociale dans la constitution canadienne. Louis-Philippe Rochon s'est entretenu là-dessus avec l'honorable Bob Rae.

CITÉ LIBRE: *Il est entendu que la justice sociale est un élément intrinsèque de l'identité canadienne et que les Canadiens chérissent leurs programmes sociaux. Mais l'enchâssement d'une Charte sociale dans la Constitution serait-elle la meilleure façon de garantir la pérennité de cet idéal?*

RAE: J'avoue que ce n'est qu'une façon de protéger les programmes sociaux et qu'il faut se garder d'en faire un fétiche. Il est devenu évident pour moi que nous devons rassurer tous les Canadiens, d'un océan à l'autre et que peu importe les changements constitutionnels, nous aurons une façon pratique de protéger l'intégrité de nos programmes sociaux.

La mise sur pied de nos programmes sociaux ne s'est pas faite du jour au lendemain, ni d'une façon parfaitement ordonnée ou logique. Ce fut au contraire un long processus historique. Et le gouvernement fédéral a joué un rôle essentiel dans l'élaboration et la mise en oeuvre de ces programmes à l'échelle du Canada. Toutefois, étant donné le nouveau climat économique et la situation actuelle des budgets gouvernementaux auxquels s'ajoutent les revendications de plus en plus pressantes des différentes régions et provinces en faveur d'une plus grande autonomie, je crois qu'il ne serait pas avantageux pour les Canadiens de s'attarder à des plaisanteries aussi banales que de savoir si oui ou non le gouvernement fédéral devrait avoir tous les pouvoirs.

Je crois qu'il serait beaucoup plus utile et plus facile d'ailleurs — car ce sont là les vrais enjeux — de discuter des changements possibles dans certains domaines sous la prépondérance de tel ou tel gouvernement une fois que nous aurons reconnu et enchâssé dans la constitution certaines des valeurs et grandes lignes directrices de nos programmes sociaux. Cela fait, nous aurons alors une façon pratique de protéger ces programmes et de respecter les ententes entre les gouvernements fédéral et provinciaux quant à leur gestion et financement.

La Charte sociale n'est pas la seule façon de protéger nos programmes sociaux. Mais je crois que dans un système fédéral comme le Canada, un tel contrat entre les protagonistes est important. Cette Charte énoncera non seulement les valeurs que nous partageons mais encore le mécanisme que nous nous donnons pour veiller à leur application.

CITÉ LIBRE: *À propos de ce mécanisme, vous proposez la création d'une commission indépendante pour surveiller la mise en oeuvre de la Charte sociale. Pouvez-vous nous en dire plus sur cette commission?*

RAE: Nous voulons que les Canadiens se rendent compte — et c'est une opinion que je partage — que les tribunaux, tels qu'ils sont constitués présentement, ne sont pas un moyen efficace et juste de contrôler et de veiller au maintien de l'intégrité générale des programmes sociaux et de leur fonctionnement. Et lorsque les citoyens se demandent dans quelle mesure la Charte serait utile ou à quel point leur droit aux services de santé et à d'autres programmes sociaux est justiciable s'ils ne peuvent avoir recours aux tribunaux, je leur réponds que je ne crois pas que le recours aux tribunaux soit le meilleur moyen de garantir la politique sociale. Comme vous le savez, les tribunaux ne peuvent pas forcer un gouvernement à défrayer les coûts d'un programme car ils ne se mêlent pas des finances de l'État.

*N'oublions pas que toute la question du libre-échange avec les États-Unis, avec le Mexique de même que la mondialisation des marchés arrive à grand pas. Dans un tel contexte, je ne crois pas que nous puissions séparer la politique de l'économie.*

Ceci dit, il devrait y avoir un mécanisme unique qui sera en mesure de faire respecter les droits sociaux des Canadiens. Il y a, dans d'autres pays du monde, des commissions et des tribunaux non juridiques nantis de responsabilités exclusives dans ce domaine. Nous devons faire de même pour la Charte sociale ici au Canada. Je crois donc que nous devons nous doter d'un mécanisme institutionnel chargé de renforcer les droits sociaux et la Charte sociale; mécanisme qui éliminerait le recours aux tribunaux. Je ne crois pas cependant que les gouvernements puissent assumer cette fonction. On doit assurer un certain équilibre des pouvoirs et je crois qu'une commission indépendante serait la solution.

CITÉ LIBRE: *Selon certains spécialistes que j'ai consultés, cette commission indépendante n'aurait que très peu de pouvoir, et pourrait tout au plus réprimander publiquement les gouvernements. En conséquence, les gouvernements pourraient ignorer les recommandations de la commission, et la Charte sociale serait inefficace. Qu'en pensez-vous?*

RAE: Je crois que ce genre d'analyse va trop loin et ne reflète pas vraiment la situation réelle. Lorsque vous dites que la Charte n'aurait pas d'influence, je ne suis pas d'accord. Ce que nous tentons de déterminer dans ces négociations constitutionnelles c'est le genre de mise en application qui existerait entre les provinces, d'une part, et entre celles-ci et le gouvernement fédéral, d'autre part, relativement au financement des programmes sociaux. Prenons l'exemple de l'Ontario. Le gouvernement fédéral a gelé, récemment, le transfert des paiements sous le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC, CAP en anglais); or, nous croyions être toujours éligibles à ce programme. Si l'on ajoute ces coupures aux autres modifications du financement des programmes sociaux établis, celles-ci ont coûté à l'Ontario, cette année seulement, plus de 2 milliards de dollars. Il va sans dire que nous sommes conscients de la nécessité de constitutionnaliser ces ententes entre les différents gouvernements et d'établir clairement que, lorsqu'il y a des ententes sur la péréquation, sur le RAPC ou sur le financement des programmes sociaux par exemple — qui sont en fait des éléments du fédéralisme fiscal — celles-ci soient placées sous le contrôle d'une commission indépendante du pouvoir politique. Je ne pense donc pas que la Charte sociale n'aurait aucun impact. Rien ne nous empêche, au contraire, de donner beaucoup plus de pouvoirs à cette commission.

Lorsqu'il y a conflit entre des individus ou un groupe d'individus et un gouvernement, n'oublions pas que les citoyens peuvent toujours avoir recours à la Charte des droits et libertés, donc aux tribunaux, s'ils croient que la mise en application d'un programme particulier est discriminatoire. Je crois enfin qu'il y a de graves problèmes dans nos sociétés si nous croyons que la seule façon de régler les questions de droits — peu importe le genre de droits — c'est de se retrouver devant les tribunaux.

CITÉ LIBRE: *Une fois que la Charte sociale sera acceptée — si elle est acceptée — est-ce que ce sera la fin de votre engagement ou allez-vous continuer à lutter pour l'améliorer ou lui donner plus de pouvoirs?*

RAE: Cela est, certes, une possibilité, car n'oublions pas que toute la question du libre-échange avec les États-Unis, avec le Mexique de même que la mondialisation des marchés arrive à grand pas. Dans un tel contexte, je ne crois pas que nous puissions séparer la politique de l'économie. Je crois également que lorsque nous entamerons des discussions pour jeter à terre les barrières tarifaires entre les provinces et entre les pays, logiquement, il devrait exister des mécanismes qui garantiront les droits sociaux. C'est le cas présentement en Europe. La Charte sociale sera intrinsèque à l'identité canadienne, mais elle n'en restera pas là.

CITÉ LIBRE: *Ceux qui s'opposent à la Charte sociale prétendent qu'il sera impossible à l'avenir de réformer les programmes sociaux. Une constitution, disent-ils, doit être flexible car elle doit s'adapter aux nouvelles réalités et aux nouveaux besoins de l'heure. Votre propre document en dit autant: «La Charte sociale veillera à ce que l'opportunisme politique étroit ou des théories économiques malavisées ne viennent pas miner l'infrastructure de la politique sociale». Or, est-il juste de lier*

*les mains de gouvernements élus démocratiquement?*

RAE: La raison d'être de la Charte sociale est précisément d'offrir un minimum de droits, de programmes sociaux et de normes nationales pour tout le Canada. J'imagine que si un gouvernement voulait sabrer nos programmes sociaux par le biais de la politique fiscale, il ne serait en effet pas capable de le faire. C'est précisément ce que je vise. Ceci dit, je ne crois pas que les gouvernements de demain seraient incapables d'y apporter des réformes qui amélioraient les programmes sociaux, surtout si la Charte est écrite en des termes assez généraux. Il faut toujours faire la différence entre les valeurs et les objectifs que l'on veut atteindre, et le besoin de flexibilité.

CITÉ LIBRE: *La Charte que vous proposez vise certains objectifs précis. Par contre, elle omet de mentionner d'autres objectifs. Par exemple, le leader du NPD fédéral, Madame McLaughlin, propose à la Charte l'objectif du plein emploi. Vous ne semblez pas partager cet objectif. Pourquoi?*

RAE: La difficulté, bien entendu, est de définir le concept du plein emploi en termes constitutionnels. C'est vraiment une question pratique. Je ne suis pas contre cet objectif, je ne crois pas cependant qu'il y aurait suffisamment d'appui pour l'inclure dans la constitution. Mais attention, je pense qu'il est plus important de garantir une formation adéquate aux travailleurs plutôt qu'un emploi. De plus, comment définir un emploi? En Suède, par exemple, bien qu'il y ait une politique de plein emploi, on exclut des statistiques du chômage tous les travailleurs qui sont inscrits à des programmes de formation. Nos politiques de main-d'oeuvre ici au Canada ne sont pas assez actives, elles visent trop le soutien de revenu, et nous ne savons même pas comment régler ce problème. Nous devrions par exemple, faire davantage le lien entre le milieu de travail, l'éducation et la formation des travailleurs. Même si nous ajoutions le plein emploi dans la Charte sociale ou dans la constitution, je ne suis pas convaincu qu'il en serait ainsi.

CITÉ LIBRE: *Pourquoi ne pas tout simplement inclure la Charte dans la clause Canada?*

RAE: Je crois qu'il serait plus utile de l'inclure dans la constitution, soit dans le paragraphe 1 de l'article 36. [2] Tout le monde reconnaît que cet article est trop faible à l'heure actuelle, or je crois que l'on aurait avantage à lui donner plus de pouvoirs. N'oublions pas que même si la Charte n'est pas justiciable, cela ne veut pas dire que la Charte n'a pas de pouvoirs et qu'il n'y a rien à faire. C'est pour cette raison que j'ai suggéré cette commission indépendante. De plus, il y a un lien important à faire entre la Charte sociale et la Charte canadienne des droits. Les individus peuvent toujours avoir recours à la Charte des droits pour garantir l'égalité entre les individus. Voilà pourquoi je ne voudrais pas mettre la Charte sociale dans la clause Canada.

CITÉ LIBRE: *La Charte sociale serait-elle acceptable pour le Québec?*

RAE: Il n'y a rien dans le concept de Charte sociale qui aille à l'encontre des aspirations du Québec et des Québécois. Écoutez, nous vivons dans une fédération, il y a certaines conditions qui doivent être respectées si l'on veut être membre de cette fédération: l'union économique et sociale. Il est normal de penser qu'il devrait y avoir un minimum de normes nationales. Je crois que pour les Québécois, la Charte sociale devrait être interprétée comme une définition du Canada et des avantages que l'on en tire. La fédération canadienne représente quelque chose d'immense pour le Québec en termes de justice sociale et de programmes sociaux. Le gouvernement fédéral, il faut le reconnaître, a joué, par exemple, un rôle très important dans l'instauration des régimes de pensions de vieillesse, d'assurance-chômage et d'assurance-médicale. La Charte sociale doit donc être perçue comme un avantage pour le Québec. D'ailleurs, je crois que le Québec est une société sociale-démocrate et que les Québécois appuient les programmes sociaux et reconnaissent les avantages de l'union économique et sociale. Je n'ai aucun doute là-dessus.

CITÉ LIBRE: *Que pensez-vous des offres qui visent à constitutionnaliser l'union économique et le nouveau mandat de la Banque du Canada relativement à la stabilité des prix?*

RAE: Nous devons reconnaître que le Canada forme déjà une union économique. On doit se demander à quoi bon avoir un pays qui ne veut pas d'union économique entre ses membres. Je ne suis donc pas, de prime abord, contre cette idée. Ce qui m'inquiète cependant, c'est la manière dont le gouvernement fédéral veut y arriver. Par exemple, je ne crois pas que la Banque du Canada ait à être encouragée à poursuivre son objectif de stabilité des prix. Elle le fait déjà d'ailleurs, et on connaît tous les conséquences d'une telle politique. Alors, imaginez si on constitutionnalisait cela!

CITÉ LIBRE: *Quel sera le minimum que Bob Rae est prêt à accepter dans ces discussions constitutionnelles?*

RAE: (En riant) J'aime bien *Cité libre*, mais ce n'est pas dans vos pages que je dévoilerai mes stratégies et que je négocierai.

CITÉ LIBRE: *Etes-vous prêt à accepter une entente constitutionnelle qui n'inclurait pas une Charte sociale?*

RAE: Écoutez, j'ai clairement indiqué au gouvernement fédéral que la Charte sociale est *très* importante pour l'Ontario, comme pour tout le Canada. Nous recevons des appuis de partout, surtout du Québec. Prenons l'exemple récent du Sénateur Castonguay. Mais il ne faut pas sous-estimer notre position. Si le gouvernement fédéral doute de notre sérieux, il le fait à ses risques.

NOTES

1 Une femme chez les hommes. Éditions du Jour (1971) P.170

2 Gouvernement de l'Ontario (1991) Une Charte sociale canadienne: la consolidation de nos valeurs communes. P.4

# Sécession: quelques embûches

DAVID H. WOOD

Imaginons pour les fins de cet article que les demandes constitutionnelles du Québec demeurent inconciliables avec les offres du reste du pays. Qu'en arrivera-t-il ? Beaucoup de Québécois disent : C'est simple; on va se séparer — ou pour formuler ceci dans un langage cher au Parti Québécois, on «déclenchera le processus», et cela dans le cas de cette formation, semble-t-il, qu'il y ait accord ou non.

On est ordinairement discret sur les modalités de ce processus, mais rien ne nous interdit, quitte à être indiscret, de les scruter. Il ne m'appartient pas, dans ces notes, de commenter la substance ou le bien fondé des positions respectives des parties. Je me limite plutôt à des questions de procédure que j'espère être aussi utiles pour les uns que pour les autres.

Ce qui me surprend le plus dans les discussions constitutionnelles, c'est que beaucoup de commentateurs pensent que la séparation du Québec serait facile, advenant un référendum favorable à la sécession ou une proclamation unilatérale dans ce sens. À mon avis, ils déforment et sous-estiment les embûches. Voyons pourquoi:

Envisageons, pour commencer, un référendum favorable à la sécession. Quelle en serait la valeur juridique ? Probablement aucune. Le Manitoba a déjà essayé de légiférer par référendum, et les tribunaux décidèrent que la loi manitobaine était anticonstitutionnelle, donc nulle et sans effet[1]. En droit constitutionnel canadien, il semble qu'un référendum ne puisse être plus qu'un sondage ultra-solennel et ultra-dispendieux.

Cette contrainte n'enlève en rien l'utilité d'un référendum pour solliciter un mandat spécial ou pour investir un programme d'une importance symbolique. Cependant, l'importance symbolique diminue avec l'usage. Il est à prévoir que si un premier référendum ne compte pas, le deuxième ne comptera pas plus.

Il faut donc supposer que ce référendum hypothétique soit suivi d'un geste positif. Le scénario le plus angélique suppose que le reste du Canada acquiesce à cette expression de volonté populaire et fait adopter avec le Québec un amendement constitutionnel divisant le Canada en deux ou plusieurs pays indépendants, selon les frontières existantes ou convenues.

Les optimistes insistent tellement sur la gentillesse pacifique des Canadiens qu'ils découragent implicitement ou prétendent superflue toute précaution pour éviter des bévues. Les pessimistes qui prévoient moins que le ciel sur terre se font accuser de terrorisme intellectuel, économique ou autre.

L'exemple de divorce civilisé le plus souvent cité dans ce contexte est celui entre la Norvège et la Suède en 1905. L'analogie laisse à désirer. Après la défaite de Napoléon, le Congrès de Vienne avait puni le Danemark en lui enlevant la Norvège pour l'annexer à la Suède. Cependant, les deux derniers pays conservaient leurs propres parlements, leurs propres lois, leurs propres armées. À peu près tout ce qu'ils avaient en commun était la monarchie et quelques éléments de son exécutif. La Norvège demanda au roi suédois d'abdiquer la couronne norvégienne, et après hésitation le roi acquiesça. Les Norvégiens offrirent le trône vacant à un prince danois qui l'accepta.

Il ne s'agit pas de trouver un nombre suffisant de bons princes scandinaves au Canada, mais de constater que l'union Suède-Norvège n'était pas une fédération. Il s'agissait d'un petit empire dynastique, et ces empires ont tous disparus : France, Autriche-Hongrie, Russie, Turquie... Même si le Canada conserve une monarchie, le Commonwealth d'aujourd'hui n'est que le fantôme de l'ancien empire britannique.

La notion anachronique de plusieurs territoires gouvernés par une seule famille royale venait d'une idéologie prénationaliste. Avec la montée des nationalismes, le besoin économique et stratégique de fusionner plusieurs territoires prit une forme fédéraliste, ce qui suppose des paliers inter-pénétrants de gouvernement. En général les fédérations ont résisté au séparatisme mieux que les empires. Rares sont les pays qui se mettent en liquidation volontaire.

***En droit constitutionnel canadien, il semble qu'un référendum ne puisse être plus qu'un sondage ultra-solennel et ultra-dispendieux.***

Beaucoup de Canadiens semblent quand même disposés à respecter les préférences du Québec, alors que d'autres sont récalcitrants, motivés peut-être par une autre vision du Canada ou par des considérations économiques, sans parler de l'importance stratégique de la voie maritime et de la position centrale du Québec. La Grande-Bretagne pouvait se permettre de renoncer à l'Irlande du Sud à cause de la position périphérique de cette dernière, mais la perte du Québec serait plus grave pour le Canada.

La séparation hypothétique du Québec étant un amendement majeur à la Constitution canadienne, il faudrait le consentement unanime des onze gouvernements votants pour l'adopter[2] Une telle unanimité est

difficile à imaginer, même si la coopération d'une majorité était acquise.

Il reste quoi ? Une proclamation unilatérale de sécession par le gouvernement du Québec ? Certains prétendent que le Québec a un droit à l'autodétermination, de sorte que la proclamation serait valide. Il y a deux questions ici qu'il ne faut pas confondre. Le Québec a-t-il ce droit ? Le Québec devrait-il avoir ce droit ? La première est une question juridique que seuls les tribunaux peuvent trancher. La deuxième est une question où chaque citoyen a un droit égal à son opinion. Seulement, la deuxième question ne devient importante que si on n'aime pas la réponse des tribunaux à la première. Dans ce cas, la plupart des gens travailleraient démocratiquement pour un amendement constitutionnel qui va dans le sens de leur option.

*L'exemple de divorce civilisé le plus souvent cité dans ce contexte est celui entre la Norvège et la Suède en 1905. L'analogie laisse à désirer.*

Vu les circonstances, je crois qu'on peut prendre pour acquis que la proclamation hypothétique serait contestée devant les tribunaux afin de trancher la première question. Le fédéral, quelles que soient ses sympathies, se verrait obligé d'éviter tout acquiescement à une illégalité possible. Un premier ministre qui éviterait cette responsabilité serait en difficulté avec son successeur, dont il ne s'agit pas ici d'estimer l'ampleur. D'ailleurs, à défaut d'intervention fédérale, n'importe quel citoyen ou groupe de citoyens pourrait contester la proclamation[3].

Si les tribunaux disaient : «Oui, la proclamation est valide; le Québec a un droit à l'autodétermination», je crois que le reste du pays serait assez intègre pour accepter le jugement. On se vante depuis toujours d'un système basé sur la suprématie du droit. Si les tribunaux disaient : «Non, la proclamation est nulle et sans effet parce qu'anti-constitutionnelle», qu'est-ce qui se produirait ?

Afin de juger de la pertinence de notre question sans y répondre, il sera utile de consulter quelques autorités en matière de droit international et constitutionnel.

Dans la mesure où les résolutions des Nations unies reflètent le droit international, on constate qu'elles ont affirmé le droit à l'autodétermination des «nations», des «peuples», et des «colonies»[4], d'où les efforts de tout groupe séparatiste de se faire classer dans une ou plusieurs de ces catégories. Afin de ne pas affaiblir leur argument ils évitent ordinairement le sens spécialisé donné à ces mots par les Nations unies. La plupart des peuples ont connu des mouvements séparatistes : les Irlandais, les Ecossais et les Gallois en Grande Bretagne, les Bretons, les Basques, les Alsaciens, les Corses, et les Catalans en France... Les pays membres des Nations unies n'étaient pas motivés à justifier leur propre démembrement.

Il faut donc tenir compte d'une résolution dont voici un extrait important:[4]

«Rien dans les paragraphes précédents ne sera interprété comme autorisant ou encourageant une action, quelle qu'elle soit, qui démembrerait ou menacerait totalement ou partiellement, l'intégrité territoriale ou l'unité politique de tout État souverain et indépendant se conduisant conformément aux principes de l'égalité des droits et du droit des peuples de disposer d'eux-mêmes énoncés ci-dessus et doté ainsi d'un gouvernement représentant l'ensemble du peuple appartenant au territoire sans distinction de race, de croyance ou de couleur.»

Le Canada a toujours été considéré comme un membre exemplaire des Nations unies. Par conséquent il est loin d'être certain que la communauté internationale reconnaisse au Québec un droit à l'autodétermination sans l'acquiescement du reste du Canada, à moins de pouvoir inférer un tel droit du texte de la constitution canadienne.

Des mesures semblables ne sont pas totalement inconnues. En décrivant le drame de l'Union Soviétique, par exemple, peu de journalistes mentionnent que la constitution soviétique reconnaissait expressément un droit à l'autodétermination aux républiques constituantes.[6] À l'origine on croyait sûrement que l'armée rouge et le parti communiste empêcheraient toute tentative d'exercer ce droit, mais les temps changent. Il faut éviter cependant d'appliquer le précédent soviétique à d'autres pays sans s'assurer de l'existence constitutionnelle d'un droit semblable.

Selon des commentateurs réputés, notre constitution n'accorde aucun droit à l'autodétermination aux provinces canadiennes.[7]

Il ne faut pas s'en étonner. Notre constitution de 1867 fut inspirée de celle des États-Unis où la même question venait d'être tranchée. Onze États du sud avaient revendiqué un droit à l'autodétermination, disant qu'ils s'étaient joints à l'union volontairement et pouvaient s'en retirer de la même façon, étant donné, au surplus, que la constitution américaine accordait aux états tout pouvoir qui n'était pas accordé au fédéral ou au peuple.[8]

L'argument était sérieux, mais la réponse négative fut imposée par la force militaire du nord et confirmée par la Cour Suprême des États-Unis.[9] Ce qui nous intéresse dans le précédent américain, c'est que les pères de la confédération canadienne rédigèrent un projet de constitution peu de temps après où, non seulement tout pouvoir qui n'était pas accordé aux provinces fut accordé au fédéral, mais un véto fut accordé au fédéral sur toute loi provinciale.[10] Ces mesures sont toujours en vigueur, et l'intention semble avoir été d'empêcher les provinces d'invoquer un droit à l'autodétermination.

On ne peut jamais prévoir avec certitude le jugement d'un tribunal, mais il faut envisager sérieusement la possibilité qu'une proclamation unilatérale de sécession par le Québec serait jugée nulle et sans effet. La

frustration et l'humiliation dont parlaient les journalistes à la suite de l'échec de l'accord du Lac Meech pâliraient en comparaison. Des intellectuels lorgneraient sûrement les précédents français où la fiction de l'inviolabilité des constitutions fut parfois contournée par coup d'État bonifié par référendum. À toutes fins utiles cette procédure est irréalisable dans une fédération à cause de la multiplicité de centres de pouvoir capables de bloquer tout changement illégitime.

Le Québec serait-il obligé d'accepter le statu quo, ou de retourner affaibli aux négociations à onze ? Les séparatistes seraient-ils tentés de recourir à des mesures extrêmes ?

Depuis quelque temps les journaux commentent certains propos belliqueux et intempestifs attribués à deux ou trois fédéralistes pour accuser le reste du Canada d'intimidation. Disons tout de suite que je ne peux voir un gouvernement central comme instigateur de guerre civile. Il est déjà en place, il n'a rien à gagner, il a tout à perdre à déstabiliser sa propre population. D'après ce que je peux constater, un tel déclenchement est toujours le fait d'un mouvement séparatiste qui décide que la violence est le seul moyen ou le meilleur moyen de réaliser son objectif.

Les premiers dirigeants séparatistes ne sont pas nécessairement en faveur de la violence. Au contraire, leur succès initial dépend du fait qu'ils sont ordinairement modérés et respectables. Malgré eux ils déclenchent des forces qu'ils sont incapables de contrôler. Une fois discrédités par des échecs ou des retards, ils cèdent leur place à d'autres, souvent plus radicaux.

Le cas classique est probablement celui des États-Unis où la guerre civile fut déclenchée par l'attaque des séparatistes radicaux sur le Fort Sumter en Caroline du Sud. Des exemples plus récents ne manquent pas non plus.[11]

*En général les fédérations ont résisté au séparatisme mieux que les empires. Rares sont les pays qui se mettent en liquidation volontaire.*

À mon avis la question primordiale dans ce contexte très hypothétique n'est pas «Le Canada, aurait-il recours à la force pour subjuguer le Québec ?» mais plutôt «Le Québec, aurait-il recours à la force pour détruire le Canada ?»

Je n'exclus pas un déploiement préventif de troupes par un gouvernement central suite à un désordre, genre Oka 1990. Même la Suisse, modèle de démocratie pour le monde entier, déployait des troupes dans des cantons séparatistes pendant trois semaines en 1847 avant de centraliser radicalement sa constitution l'année suivante. Malgré ses traditions pacifiques, le Canada réprima les rébellions de Papineau, de Mackenzie et de Riel par la force militaire. Je n'exclus pas non plus une période d'inaction par un gouvernement central, interprétée par des séparatistes exaspérés comme une provocation.

Qui, enfin, est responsable des écarts de conduite ? C'est une question académique. Une action violente d'un côté provoque une riposte semblable de l'autre, et la situation se dégrade jusqu'au point de non retour avant que les gouvernements puissent reprendre le contrôle.

On peut s'étonner, dans les circonstances, des stratégies employées de part et d'autre au Canada pour faire avancer le dossier. Des intellectuels, sans doute ignorants de la nature humaine, proclament que le fédéral ne négociera qu'avec un revolver à la tempe, mais on peut douter du succès d'un mari qui sort un revolver et murmure à sa femme : «Chérie, je veux négocier un mariage plus heureux». Les affirmations apocalyptiques du fédéral ne sont pas plus heureuses lorsqu'elles nous annoncent régulièrement une nouvelle et dernière chance pour sauver le Canada.

Les deux côtés jouent avec le feu, et un public, déjà stressé mais pas encore chauffé à blanc, n'en a pas besoin. Le légalisme dont il est question ici est sûrement froid et ennuyeux, mais il vaut mieux regarder des avocats se battre à la cour que des soldats se battre dans la rue.

La question du droit à l'autodétermination ayant pris une place tellement importante dans ce débat, il est à prévoir qu'elle sera tranchée tôt ou tard par les tribunaux. Les demandes du Québec, telles qu'exemplifiées par le Rapport Allaire semblent présupposer l'existence d'un tel droit, sans quoi la menace implicite de séparation n'aurait pas de sens. La réticence du reste du pays semble présupposer soit l'inexistence d'un tel droit, soit une admission accompagnée d'une question : pourquoi négocier une entente avec monsieur Bourassa si monsieur Parizeau peut tout répudier par la suite ?

Si la question était soumise aux tribunaux après une proclamation unilatérale de sécession, il y aurait une période entre la proclamation et le jugement où les événements seraient excessivement difficiles à prévoir. Au stade actuel, les dirigeants de toutes les formations politiques sont modérés et respectables. Le gouvernement du Québec serait encore en mesure de référer la question aux tribunaux de sa propre initiative avant d'agir, peut-être de façon irréversible.

Quel que soit le jugement, tout le monde aurait une appréciation plus exacte des positions juridiques et des «processus» à enclencher. Si le Québec gagnait il serait plus fort dans ses négociations, et même s'il perdait il serait moins humilié que s'il laissait aux autres l'initiative d'établir le même point juridique. Le reste du Canada ne pourrait certes pas justifier une ligne dure en prétextant des illégalités à réprimer.

Le moment de vérité s'approche. Les réserves de bonne volonté sont encore immenses, même si elles s'effritent perceptiblement de part et d'autre. Que je sache, personne n'a prôné la révolution, le défi des tribunaux ou des illégalités en général. Rien ne dit que les

parties intéressées seraient incapables de faire valoir la suprématie du droit.

NOTES
1 Voir Initiative and Referendum Reference [1919] A.C. 935 annulant la loi «Manitoba Initiative and Referendum Act» de 1916.
2 Voir Loi constitutionnelle de 1982, art. 41.
3 Voir Thorson v. Procureur Général du Canada et al, [1975] 1 R.C.S. 138.
4 Voir sur «nations» la résolution de 1952; sur «peuples» les résolutions de 1952 et de 1966, ainsi que la charte de l'ONU art. 1(2); sur «colonies» ou plus strictement «peuples coloniaux» la résolution de 1960.
5 Voir déclaration de 1970 sur les relations amicales entre les États, art. 5.
6 Voir l'art. 72 de la Constitution soviétique de 1977.
7 Voir Brossard, L'accession à la souveraineté et le cas du Québec, p. 272 au sujet d'une proclamation unilatérale : «Cette voie cependant serait évidemment illégale au regard du droit interne»; au même effet : Hogg, «Constitutional Law of Canada» p. 50.
8 Voir dixième amendement à la Constitution des Etats-Unis
9 Voir Texas v. White (1868) 7 Wall. (74 U.S.) 700.
10 Voir Loi constitutionnelle de 1867, arts. 90 (véto: non exercé depuis 1943) et 91 (pouvoir résiduaire).
11 Après les États-Unis (1861-1865) notamment : Katanga (1960-1963), Biafra (1967-1970), Bangla Desh (1971), Croatie (1991-199.).

## *Des bureaucrates aux entrepreneurs :*

# La tentation corporatiste

MICHEL SARRA-BOURNET*

La société québécoise est-elle, par nature, consensuelle? Il y a quelques mois, Lysiane Gagnon écrivait dans *La Presse*, que le Québec était devenu un «bastion corporatiste». Quelques jours plus tard, Jeffrey Simpson renchérissait dans le *Globe and Mail* en parlant du «modèle économique corporatiste du Québec». La complexité de l'Histoire est trop souvent réduite à des propositions simples, telles que «le Québec est corporatiste». Pourtant, la société québécoise n'est ni une grande famille unie derrière une stratégie industrielle qui tient lieu de projet de société, ni une cellule fermée qui n'attend que la souveraineté pour écraser les indésirables de son intolérance. Contrairement à ces idées répandues, le Québec est une société traversée par de nombreux clivages. Ils opposent les individus et les groupes sur plusieurs plans: concurrence entre les partis politiques et les groupes d'intérêts, conflits de classes. A l'intérieur même des groupes, on est divisé par des rivalités intersyndicales, la concurrence commerciale, l'option constitutionnelle, le groupe linguistique, etc. Ces clivages se recoupent pour assurer la cohésion de la société.

Comme dans les autres démocraties libérales, il y a, au Québec, coexistence de quatre modes d'action politique. Le mode *électoral*, articule les préférences des individus à travers les partis politiques, le mode *pluraliste*, qui utilise les associations volontaires (groupes de pression) pour les mêmes fins, et *l'antagonisme de classes*, qui s'exprime dans le monde économique par la négociation collective entre employeurs et employés, et dans le monde politique par l'action des centrales syndicales et des organisations patronales. Ces modes d'action suscitent une saine compétition entre les acteurs qui tiennent des discours politiques partiellement divergents. Ils coexistent en tout temps dans la société québécoise, mais il peut arriver que l'un d'entre eux domine pour un temps. Par exemple, la grève de l'Amiante de 1949, et celle du Front commun en 1972, étaient des moments forts de l'antagonisme de classes. De même, en 1956, la Commission Tremblay a inauguré le pluralisme des groupes de pression en dehors de l'Église. Leur action s'est à nouveau fait sentir pendant la Commission Parent sur l'éducation et lors du débat sur le *Bill* 60 créant le ministère de l'Éducation.

Mais il peut arriver que des circonstances particulières amènent un plus grand consensus social. Ce que nous vivons au tournant des années 1990, ressemble beaucoup à ce qui s'est produit dans les années 1930 et le début des années 1960. L'évolution récente s'apparente à une forme de *corporatisme*, un quatrième mode d'action qui favorise l'établissement de relations plus institutionnalisées, voire rigides, entre l'autorité globale et les individus, à travers des groupes sanctionnés, qu'on a déjà appelés corps intermédiaires. Le modèle suivi par le Québec au cours des dernière années est appelé *néo-corporatiste*. Ses acteurs principaux sont l'État québécois, les centrales syndicales et les organisation patronales. En principe, État, syndicats et patronat se concertent afin de relancer l'économie du Québec et d'assurer son développement.

Ce n'est pas par accident que le Québec vit une convergence idéologique à tous les trente ans. Bien que chacun de ces phénomènes ait sa dynamique propre et doive être interprété dans son contexte, ils recèlent quelques caractéristiques qui portent à la généralisation et à la réflexion. Ce que nous avons observé, c'est que les périodes de consensus social coïncident avec des récessions. Au Québec, elles ont souvent été accompagnées de l'ascension d'un groupe social qui a imposé ses modèles de développement, au nom du bien commun.

Dans les années trente, il s'agissait des penseurs de l'Église, rattachés au mouvement d'Action catholique en pleine expansion, qui préconisaient le *corporatisme social et économique*. De nombreux groupes sociaux ainsi que des dizaines de syndicats nationaux (patronaux et syndicaux) ont été constitués sous l'égide de l'Église. Trente ans plus tard, on a vu les technocrates de «l'État du Québec» parler de *planification*, alors même qu'ils étaient en voie de faire leur niche dans l'appareil gouvernemental. Aujourd'hui, ce sont les nouveaux héros du Québec, nos hommes et femmes d'affaires, qui ont droit à toutes les indulgences. Ils sont sollicités, ou bien pour faire partie du gouvernement,

ou alors pour se livrer à la *concertation*, la toute dernière stratégie de collaboration de classes dans une conjoncture de chômage élevé. Nous semblons obnubilés par le discours du secteur privé québécois, comme nous l'avons été par celui des technocrates de la Révolution tranquille. Donc, chaque époque a vu naître le consensus autour d'une solution particulière aux problèmes économiques du moment, préconisée par une nouvelle élite. Mais l'unanimité autour d'un projet globalisant n'a jamais duré au Québec.

---

***Parce qu'en écrivant l'histoire contemporaine, les chercheurs des années 1990 auront vécu le virage à droite de la société québécoise, il ne faudrait pas qu'ils remplacent les personnages de la «Nouvelle classe moyenne» par ceux de la «Nouvelle classe d'affaires», ni les mythes des premiers, comme la «science» et la «planification», par ceux des seconds, notamment «la main invisible du marché» ou la «concertation».***

Prenons l'exemple de l'avènement des «techniciens», tels qu'on les appelait à l'époque, ou des membres de la «Nouvelle classe moyenne» (NCM), comme les a baptisés Hubert Guindon. Ceux-ci ont connu leur ascension à la fin des années 1950. Leur discours s'est fait dominant et leur projet étatiste s'est concrétisé au début des années 1960. La Révolution tranquille est donc l'étape cruciale de l'ascension de la «Nouvelle classe moyenne», qui comprenait les membres des professions, anciennes et nouvelles, occupant les rangs des bureaucraties québécoises en pleine expansion. Leurs idées maîtresses y ont connu leur heure de gloire. Il s'agit, pour reprendre la nomenclature de Jocelyn Létourneau, de la démocratie, la participation, la planification, le développement, l'aménagement, l'affirmation, les droits sociaux et la promotion collective.[1]

Il faut ajouter à cela un autre élément, la compétence technique, le principal atout de la NCM. Le fondateur de la faculté des sciences sociales de l'Université Laval, le père Georges-Henri Lévesque écrivait, en 1948:

«Il y a une science de la vie en société, et le progrès humain exige que les lois en soient connues et les impératifs appliqués.»[2]

L'institution qui a permis à la NCM de contrôler le débat sur le développement du Québec était le Conseil d'orientation économique du Québec (C.O.E.Q.). Bien qu'elle eût germé dans l'esprit des hommes d'affaires de Montréal, l'idée de planification concertée et participative de l'économie cadrait très bien avec l'éthique technocratique de la «Nouvelle classe moyenne». De plus l'idée d'une planification rationnelle du développement économique du Québec dans cette période de chômage et de pénétration du capital étranger était séduisante pour patrons et syndicats à la fois. Leurs porte-paroles ont adopté la rhétorique de la planification, avec d'autant plus d'enthousiasme qu'on leur promettait une participation.

Si pendant toute la période initiale de la Révolution tranquille, on avait cru que la paix sociale s'était installée pour de bon, le débat sur le *Bill* 54, le nouveau Code du travail, allait ramener tout le monde sur terre. Présenté le 5 juin 1963, la première version a été froidement reçue. Au début de 1964, de chaque côté, on voit des lacunes. La syndicalisation du secteur public souleva l'ire du patronat, parce que selon lui, elle entraînerait une hausse des salaires dans l'ensemble du marché du travail. La grève de la Régie des alcools sera l'occasion pour l'Association professionnelle des industriels de rappeler à Jean Lesage qu'elle l'avait prévenu. Quand celui-ci demanda aux Québécois de se «serrer la ceinture», l'association patronale lui donnera raison. À partir de là, elle prendra systématiquement position en faveur de l'État-employeur, l'enjoignant de ne pas céder aux syndicats. La collaboration patronale-ouvrière connut une longue éclipse. Jusqu'au début des années 1990, patrons et ouvriers ne s'entendront pas, même entre eux, sur les conditions préalables à cette collaboration.

Est-ce à dire que rien n'a changé suite à l'épisode de la planification? Non. Il eut une conséquence majeure: la création du Conseil du patronat. Envisagé dès 1962 par les dirigeants de l'Association professionnelle des industriels, le Conseil du patronat (C.P.Q.) devait être l'interlocuteur du gouvernement et des syndicats à la table de planification. La Chambre de commerce de Montréal était favorable à cette initiative, de même que le gouvernement du Québec.

À long terme, la création du C.P.Q., mis sur pied en 1966, mais créé officiellement en 1969, modifiera le rapport de forces dans la société québécoise. Son rôle initial, loin d'encourager la collaboration de classes, sera «d'équilibrer la puissance du syndicat» de même que celle de l'État, de plus en plus interventionniste.

L'échec de la planification concertée et participative est principalement dû à la nature pluraliste de la société québécoise. Des groupes de plus en plus nombreux, mais surtout le patronat, les syndicats et le gouvernement, avaient des intérêts et des discours de plus en plus divergents. Il était devenu difficile de s'entendre pour trouver des solutions communes aux problèmes économiques du Québec.

Beaucoup de sociologues, et plus tard d'historiens, ont fait des «techniciens» les héros de la Révolution tranquille. Notre sens critique en a été affecté. Ne disait-on pas que «la planification ne relève pas d'une idéologie: elle est liée au développement de la science et de la technique»? On s'est bien rendu compte depuis que la «Nouvelle classe moyenne» avait ses intérêts propres, c'est-à-dire la construction d'un appareil étatique qui serait la base de

son pouvoir, et dans lequel son travail serait valorisé. Avec la diminution du pouvoir de l'État, les membres de cette classe cherchent aujourd'hui à passer au secteur privé.

La Révolution tranquille a eu ses grands artisans et ses grands analystes. Il n'est pas question ici de ternir leur mémoire ou leur réputation. Il s'agit plutôt d'un appel aux observateurs, qu'ils soient journalistes, sociologues ou historiens, à plus de détachement, par souci de vérité. Parce qu'en écrivant l'histoire contemporaine, les chercheurs des années 1990 auront vécu le virage à droite de la société québécoise, il ne faudrait pas qu'ils remplacent les personnages de la «Nouvelle classe moyenne» par ceux de la «Nouvelle classe d'affaires», ni les mythes des premiers, comme la «science» et la «plani-

*La culture politique du Québec est-elle corporatiste ? Nous devons répondre par la négative parce que ce mode d'action politique n'a pas dominé l'histoire du Québec. Par contre, s'il est une dominante dans l'histoire du Québec, c'est le nationalisme.*

fication», par ceux des seconds, notamment «la main invisible du marché» ou la «concertation».

Le professeur Léo-Paul Lauzon de l'U.Q.A.M. dénonçait récemment les faussetés qui circulent présentement sur la «garde montante», que l'on nous décrit souvent comme prospère et auto-suffisante alors qu'elle se tirerait plutôt mal de la récession et ne pourrait encore survivre sans le support financier et institutionnel de l'État.[3] Toute solution fondée exclusivement sur le marché précipiterait le déclin de nos entrepreneurs. Quant à la concertation, elle est historiquement associée à la faiblesse des travailleurs et à la compression de leurs salaires. L'adaptation de la structure industrielle du Québec ne doit pas se faire sur leur dos.

Les premières années de la Révolution tranquille nous ont enseigné qu'un groupe social en ascension peut jouer un rôle rassembleur si le contexte économique s'y prête. Au moment où notre économie se restructure et que notre société est en quête frénétique d'emplois, la «Nouvelle classe d'affaires» est partout: dans les entreprises publiques, privées et coopératives, et même dans le mouvement syndical à travers le Fonds de solidarité des travailleurs. Elle a émis un mot d'ordre, la «concertation», qui attise l'intérêt des autres acteurs sociaux. Mais comme la «planification concertée de l'économie» des années 1960, ce concept est rassembleur parce qu'il est vague. Pas plus que les bureaucrates des années 1960, les entrepreneurs d'aujourd'hui ne seront les seuls sauveurs de la nation. Comme tout groupe dominant, ils agissent d'abord en conformité avec leurs intérêts propres, qu'ils cherchent à faire coïncider, dans leur discours, avec ceux des autres acteurs sociaux et du peuple. Quelle est l'objectif véritable de la «garde montante»? Cherche-t-elle le désengagement ou l'appui de l'État ? Cet appui se fera-t-il au détriment des outils étatiques qui viennent en aide aux autres groupes socio-économiques ?

L'essentiel est de ne pas perdre notre sens critique malgré tous les bénéfices possibles de la stratégie industrielle du Québec. Il est vrai que le Québec a besoin d'une révolution tranquille dans l'adaptation de la main-d'oeuvre, dans la recherche-développement et dans les investissements en haute technologie. Cependant, il faut constamment remettre en question les évidences et inventer des alternatives, parce que la convergence idéologique dans une société pluraliste ne doit être que passagère.

La culture politique du Québec est-elle corporatiste ? Nous devons répondre par la négative parce que ce mode d'action politique n'a pas dominé l'histoire du Québec. Par contre, s'il est une dominante dans l'histoire du Québec, c'est le nationalisme. Afin de capter l'attention du peuple, les élites ont toujours dû adjoindre ce sentiment d'identité, de solidarité et de loyauté à leur idéologie. Toutefois, il faut prendre garde de confondre le nationalisme avec une idéologie particulière. Conservateurs, libéraux, socialistes ont incorporé le nationalisme à leur idéologie à un moment ou l'autre. Il faut donc reconsidérer cette vision d'un Québec au monolithisme idéologique imposé soit par le corporatisme ou le nationalisme. Enfin, il est une autre

*Enfin, il est une autre constante dans le paysage idéologique du Québec, mais qui n'est pas toujours dominante. Il s'agit du libéralisme.*

constante dans le paysage idéologique du Québec, mais qui n'est pas toujours dominante. Il s'agit du libéralisme. Nous aurons peut-être l'occasion de revenir dans d'autres articles sur les traditions nationaliste et libérale au Québec.

Pour conclure, malgré ses épisodes de convergence idéologique et de consensus apparent, le Québec a toujours été le terrain d'un relatif pluralisme au niveau des intérêts, des idées et des modes d'action politique. Depuis 1945, les centrales syndicales et les associations patronales ont tantôt joué le rôle de classes sociales ou de groupes de pression, tantôt celui de corps intermédiaire, dépendant de la conjoncture. Pendant les périodes de récession, l'urgence de la relance a solidarisé nos acteurs socio-économiques, au bénéfice de la nouvelle élite qui en a profité pour imposer ses modèles. On ne peut préjuger du comportement de ces acteurs au sortir de la crise actuelle, mais rappelons-nous que le corporatisme et la planification n'ont jamais été mis en vigueur au Québec, enfin pas à l'échelle globale.[4] Après quelques années de consensus apparent, le militantisme ouvrier a ravivé les

antagonismes fondamentaux. La concertation actuelle risque donc de ne pas survivre à la prochaine période de prospérité. ✐

*Étudiant au doctorat en histoire politique, professeur à temps partiel à l'Université d'Ottawa et auteur de L'Affaire Roncarelli.Duplessis contre les Témoins de Jéhovah.

NOTES

1 Jocelyn Létourneau, «*Québec d'après-guerre et mémoire collective*», Cahiers internationaux de sociologie, nouvelle série, vol.XC (janvier-juin 1991) p.69.

2 Georges-Henri Lévesque, «*Sciences sociales et progrès humain*», Revue de l'Université Laval, septembre 1948, p.37.

3 Société Radio-Canada, L'envers de la médaille, le samedi 19 octobre 1991, entrevue avec Denise Bombardier.

4 Le Conseil municipal de Montréal a déjà été composé d'échevins nommés par les groupes sociaux et certaines professions sont toujours régies par des corporations. Mais les principes corporatistes n'y sont pas érigés en système.

---

# Vrac diplomatique d'un ancien conseiller d'ambassade à Paris

ROGER PAUL GILBERT

### 1. *L'affaire De Havilland*

La solidarité européenne de la France a été mise à rude épreuve ces derniers mois par le véto de la Commission européenne de Bruxelles contre le rachat de la société canadienne De Havilland par le groupe franco-italien Aérospatiale-Alénia «Crime contre l'Europe», de déclarer Michel Rocard dans le *Nouvel Observateur*; et de rompre ainsi son silence de premier ministre «viré par l'Élysée». Or, ce projet d'acquisition se heurtait à un règlement communautaire de décembre 1989 en vertu duquel la Commission s'attribuait des compétences décisionnelles en matière de concentration industrielle. Depuis septembre 1990, date d'entrée en vigueur du règlement, les experts européens doivent examiner tous les projets de concentration ou de fusion entre grandes entreprises, de manière à ce que l'Europe communautaire puisse, grâce à une politique industrielle commune, faire face à la concurrence américaine et japonaise.

Le vice-président britannique de la Commission européenne, Sir Leon Brittan, a dû soutenir la politique de la CE adoptée pourtant à l'unanimité en période de présidence française.

Soupçonné de parti pris à l'égard de la société British Aerospace, Sir Leon a cru bon rappeler dans le quotidien *Le Monde* que la Commission avait obligé cette société à rembourser le gouvernement britannique après que cette dernière ait racheté le groupe automobile Rover à un prix artificiellement bas. D'autres sociétés étrangères ont été également contraintes à payer le juste prix d'acquisition de terrain ou alors elles ont dû payer des amendes sévères (par exemple cent millions de dollars dans le cas d'une société suédoise qui cherchait à éliminer ses concurrents en Italie et dans l'ensemble de la CE).

### 2. *L'Europe en question*

Dans la foulée de l'affaire de Havilland, le politicologue Maurice Duverger écrivait en octobre dernier: «la Communauté européenne va mal... incapable d'imaginer les modalités et les étapes de son ouverture à la grande Europe que l'effondrement des régimes communistes rend à la fois possible et nécessaire». En effet, la révision des traités fondateurs visant à établir une politique économique, une monnaie unique, une diplomatie et une défense communes devait être complétée avant le 31 décembre 1991 afin que ces traités soient ratifiés par les parlements nationaux, ce qui assurerait le fonctionnement du grand marché au 1er janvier 1993. Toujours selon Duverger, l'attachement des États à leur souveraineté et leur méfiance à l'égard d'un pouvoir économique communautaire réel reflètent l'impuissance des douze chefs d'État à harmoniser leurs politiques.

Or, ce dernier semblait plutôt penser que le conflit s'aggrave entre deux conceptions du marché unique : ou bien ce sera l'union douanière qui doit supprimer les frontières au sein des Douze, l'adoption d'un tarif extérieur commun et la mise en place d'une autorité fédérale en matière économique; ou bien ce sera une vaste zone de libre-échange qui liera l'AELE (l'Association européenne de libre-échange : Autriche, Suisse, Suède, Finlande, Norvège, Islande et Liechtenstein)à la CEE «ouverte à tous les vents, y compris ceux venant de Washington ou de Tokyo».

Le sommet de Maastricht allait pourtant mettre en place le train franco-allemand de politique étrangère et de sécurité commune, auquel les autres membres pourraient se joindre. La marche vers une monnaie commune en 1999 (peut-être même en janvier 1997), de même que l'adoption à onze, sans la Grande-Bretagne, d'une «charte sociale» feront de l'Europe communautaire un train à deux vitesses, laissant à la Commission de Bruxelles des pouvoirs limités en ce qui concerne l'extension de la règle à majorité qualifiée sur des thèmes comme les conditions de travail, l'information des salariés et la promotion du dialogue social, mais exigeant l'unanimité contraignante pour ce qui est de la protection sociale des travailleurs ou la représentation collective et, bien sûr, la politique industrielle. Frontières, visas, questions judiciaires et policières demeureront sous la juridiction des gouvernements. Quant aux accords politiques, le président du Parlement européen, Baron Crespo, a estimé que le champ

de cohésion prévu par les nouveaux accords porte sur des sujets à ce point limités, (marché intérieur, environnement, recherche, consommation) qu'il attribuerait à l'assemblée de Strasbourg le rôle de parlement «croupion».

L'accord conclu plus tôt entre la CEE et l'AELE créant l'Espace Économique Européen (EEE) a été néanmoins interprété comme une sorte «d'antichambre» d'un futur grand marché auquel se sont joints, grâce à des accords d'association conclus avec la CEE, la Hongrie, la Tchécoslovaquie et la Pologne.

---

*Depuis septembre 1990, date d'entrée en vigueur du règlement, les experts européens doivent examiner tous les projets de concentration ou de fusion entre grandes entreprises, de manière à ce que l'Europe communautaire puisse, grâce à une politique industrielle commune, faire face à la concurrence américaine et japonaise.*

N'empêche qu'à la suite de la douche froide de l'affaire De Havilland, le sentiment des gens d'affaires français est nettement contre la CEE, dont les décisions administratives, sous prétexte d'établir des normes communes, suscitent les réactions épidermiques : il est en effet plus simple, me dit un interlocuteur, de faire accepter aux Français les frais supplémentaires d'un pôt catalyseur pour leur voiture, que de leur imposer la consommation du Camembert fabriqué au lait pasteurisé... De quoi provoquer une révolution ! On a appris depuis que Bombardier s'est porté acquéreur de la société De Havilland, malgré les propos lénifiants de M. Mulroney peu après la chute du couperet communautaire.

À l'arrière-plan de ces développements, on perçoit néanmoins le désir des Européens de gérer eux-mêmes leur propre avenir politique. Tout se passe comme si l'Europe devait réussir son équilibre politico-économique de l'Atlantique à l'Oural ou sombrer dans «un gouffre» d'impuissance. L'un des moyens de cette unité, suite au projet franco-allemand de défense commune, sera de remettre sur les rails le sommeillant traité de 1948 de l'Union de l'Europe occidentale-UEO, qui pourrait servir un jour — suivant une période d'essai de trois ou quatre ans proposée par la France — d'armature de défense commune franco-allemande, les autres pays pouvant s'y joindre.

Cette façon de voir la nouvelle orientation politico-militaire de l'Europe rejoint la pensée de Duverger : «il faut choisir entre deux formes d'alliance atlantique. La première comprendrait deux secteurs distincts : l'un américain, l'autre européen, autonome pour toutes les questions concernant le continent européen. La seconde maintiendrait la structure actuelle, unifiée sous la direction de Washington».

**3. *Conséquences pour le Canada***

Sécurité, défense commune, priorité accordée aux affaires européennes, bref le nouveau panorama européen semble reléguer la présence militaire américaine à plus long terme, excepté la délicate question du parapluie nucléaire. Or, les consultations entre chefs d'État et de gouvernement de l'OTAN à Rome, en novembre dernier, auront disposé d'un répit pour garantir cette présence militaire en voie de réduction, mais surtout pour dissiper les inquiétudes d'une Europe en proie à une guerre civile sur son flanc sud et menacée de débordement de populations mécontentes à l'Est et au Maghreb. Néanmoins, le signal aura été donné par le président Mitterrand pour qui l'Europe ne peut compter indéfiniment sur l'Amérique pour sa défense.

Que dire de la présence militaire canadienne jugée pour le moins marginale en comparaison de la présence américaine ? Là aussi, des conclusions s'imposaient à un gouvernement dont l'économie se portera mieux une fois allégée d'un engagement de l'ordre de deux milliards de dollars par an consacrés à la défense de l'Europe, mais dont on devra soustraire la contribution éventuelle d'une brigade canadienne de mille cent hommes de troupe. Certes, les milieux officiels français et canadien exhortent l'observateur à la prudence au sujet de la défense européenne commune, puisque le projet franco-allemand de défense commune est loin de faire l'unanimité entre partenaires européens et puisqu'il n'enthousiasme guère Washington. Il n'empêche que la fermeture éventuelle des bases canadiennes de Baden-Soellingen (en 1994) et de Larh (en 1995) servirait bien la cause économique canadienne dans le contexte du projet de défense commune européenne.

**4. *La cote d'amour franco-canadienne***

Les relations France-Canada ? Aucune ombre au tableau. Ni de l'Ambassade du Canada ni de celui de la Délégation générale du Québec à Paris. Les relations privilégiées entre la France et le Québec se produisent dans le prolongement extérieur des compétences internes du Québec, de dire le délégué général, M. Dufour, à l'instar de Paul Gérin-Lajoie, en 1970. L'Ambassade du Canada poursuit sa mission : elle sert les intérêts «pan-canadiens» (expression évoquée par l'ambassadeur Claude T. Charland pour signifier qu'il n'y a pas incompatibilité avec les relations directes franco-québécoises) tout en sauvegardant, et sans faire double emploi, l'ensemble de ses compétences au fédéral. Certes, la coopération franco-québécoise, multipliée par quelque trois cents ententes, atteint les vingt millions de dollars par an, mais pour le reste du Canada, à peine le quart de ces sommes sont affectées à la coopération culturelle dite «hors Québec», comme on la dénomme subtilement rue de La Pérouse.

Le commerce bilatéral France-Canada, lequel se situe à quatre milliards de dollars, est peu reluisant (il stagne dans certains secteurs selon les interlocuteurs français), si

on le compare à l'enveloppe du libre-échange canado-américain de cent milliards de dollars. Mais, le domaine des investissements français au Canada a fait d'énormes progrès; pensons à l'achat de Connaught Laboratories par Mérieux. Les deux tiers des investissements français, de 1,6 milliard de francs (300 millions de dollars canadiens, chiffre de 1990) sont plus volontiers faits au Québec, surtout dans le secteur des services. Il y a des investissements canadiens en France mais ils sont faibles. Notre interlocutrice pour ces questions au ministère des Finances, à Bercy, a néanmoins décelé une certaine lassitude dans les milieux d'affaires français à la suite de tant d'efforts et de frais de promotion au Canada (projet du pont de l'Ile-du-Prince Édouard annulé ou reporté malgré l'intérêt de Bouygues, projet de vente de sous-marins annulé, projet de co-production de l'avion Airbus, projet de montage de l'hélicoptère Alouette, projet De Havilland).

*Le commerce bilatéral France-Canada, lequel se situe à quatre milliards de dollars, est peu reluisant (il stagne dans certains secteurs selon les interlocuteurs français), si on le compare à l'enveloppe du libre-échange canado-américain de cent milliards de dollars.*

Le plus important projet demeure, sans conteste, le futur train à grande vitesse devant relier le corridor Québec-Windsor. Les espoirs français de voir triompher le TGV du consortium Bombardier-Alsthom sont bien sûr très grands, non seulement pour la France, mais aussi pour l'Ontario dont la part de produits fabriqués sur place atteindrait 60 %, et pour le Québec 25 % , alors que Montréal aimerait accueillir divers services d'entretien du futur chemin de fer. Certes, beaucoup d'obstacles subsistent (financement, écologie, par exemple) avant qu'on ne puisse crier victoire. L'achat par Bombardier de UTDC, une entreprise ontarienne de fabrication de voiture de train, tombe à point dans la perspective du projet TGV.

### 5. *La Francophonie en marche*

L'Agence de Coopération Culturelle et Technique (l'ACCT) entre pays ayant en commun l'usage du français, n'est-elle pas un formidable instrument de coopération ? Le Canada et le Québec se considèrent comme des contributeurs non négligeables de cet organisme. Depuis 1984, M. Mulroney consent à partager le «love seat» international des affaires francophones avec M. Bourassa. Qu'en sera-t-il lorsque ces derniers ne seront plus au pouvoir ? Les sociétés francophones désireuses d'accroître leur commerce se sont réunies à Paris et à La Rochelle pour le troisième Forum des affaires. S'y présentèrent plus de délégués qu'attendus, signe du dynamisme et des attentes des pays francophones en vue de faciliter leurs échanges commerciaux. Le perfectionnement de l'ACCT au cours des ans ne fait plus de doute, notamment sous la direction de M. Jean-Louis Roy, bien que ce dernier n'ait pas réalisé son ambition de constituer, sous le chapeau de l'Agence, un véritable secrétariat de la Francophonie. Le contenu des programmes s'est accru et les thèmes de préoccupation entre Francophones tels qu'évoqués au dernier sommet de Paris ressemblent étrangement à ceux relevés lors de la conférence du Commonwealth tenue à Hararé : les droits de l'homme, la démocratie, le développement. Si le gros de l'effort canadien doit porter sur la coopération, il s'avère que le partenariat Ottawa-Québec pour l'exécution des programmes en pays en voie de développement francophones n'a pas encore trouvé, selon M.Dufour, un mécanisme de consultation approprié.

### *Conclusion*

Selon M. Bugeon de l'Étang, ex-ambassadeur de France à Ottawa, les relations France-Canada sont à leur meilleur. Il semble néanmoins à entendre certains Français avertis que l'on craigne de voir le Canada éclater au nom d'une idéologie pour le moins discutable. La dimension des projets d'investissements, comme celui du TGV, requiert une étroite coopération entre les plus hauts paliers des gouvernements concernés. Loin d'ignorer cette donnée capitale, le Président Mitterrand aura fait son analyse quant à la nécessité d'une union politique et économique canadienne forte pour assurer les flux de capitaux et l'équilibre continental d'une technologie supérieure.

## Lettre de Harare

# Le Ngwazi et son système Kamuzu

HEATHER HILL

Il était une fois un petit pays, situé en Afrique centrale, qui s'appelait le Nyassaland. Autrefois, le Nyassaland était une colonie britannique. Il fournissait du thé, du tabac et du café, grâce à de grandes plantations extrêmement fertiles et vertes pendant la saison des pluies. C'était, par ailleurs, un pays ensommeillé, voire retardataire, minuscule enclave agricole dotée d'un beau lac naturel très poissonneux appelé Nyassa qui constituait un lieu de villégiature idéal pour les Blancs privilégiés de toute la région.

Mais le jour de l'indépendance devait arriver; en 1964, le Nyassaland est devenu le Malawi. Et le premier président de ce nouveau pays souverain fut M. Hastings Banda, un minuscule chewa d'origine modeste. Par son travail acharné (dont une expérience dans les mines d'or d'Afrique du Sud) il s'est mérité une bourse d'études qui l'a conduit en Amérique et l'a transformé en intellectuel. Après trente ans de séjour en Occident (États-Unis et Angleterre), Hastings Banda,devenu médecin et Ancien de l'Église d'Écosse, rappliqua en Afrique. Il y reçut l'accueil qu'on réserve aux héros. En 1964, ses compatriotes le proclamèrent président du Malawi; en 1971, il se proclama lui-même président à vie.

Aujourd'hui, le Malawi est devenu synonyme de Hastings Banda ou plus exactement de "His Excellency the Life President Ngwazi Dr. H. Kamuzu Banda", titre officiel dont il faut user chaque fois qu'on fait référence au chef de l'État. Lu dans un pays démocratique comme le Canada, ce titre a des allures à la fois prétentieuses et rigolotes; on le croirait extrait d'un opéra bouffe écrit dans le Tiers-Monde. Mais quand on se trouve au Malawi, on se rend compte des pouvoirs pharaonesques dont dispose le Ngwazi.

Je me suis rendue au Malawi comme touriste car les autorités de ce pays — c'est-à-dire le président à vie — n'aiment pas les journalistes. Avant même d'arriver, j'avais pu vérifier que tout, au Malawi, obéit aux voeux de Hastings Banda: l'avion en provenance du Zimbabwe accusa un retard de quatre heures parce que le président voyageait ce jour-là entre Lilongwe, la capitale, et Blantyre, où il réside. On avait donc fermé les deux aéroports pour les cérémonies d'au revoir et d'accueil.

Pour revenir aux voeux du président, voici la formule qui précède toutes les déclarations du nonagénaire. " *It is the wish of His Excellency the Life President, Ngwazi Dr. Kamuzu Banda, who is Minister of Agriculture, that the livestock sector develops to effectively contribute towards the overall development of the country*"[1]— information typique publiée dans le *Malawi Times*. Ou encore: "*The preservation of this country's historical heritage is in accordance with the wishes of His Excellency the Life President, etc.*"[2] La seconde information dont cette phrase est extraite avait trait à la réparation d'un pont tout à fait ordinaire.

Comme Dieu, le président est omniprésent chez les Malawites. On trouve son portrait dans tous les bureaux. (Notons en passant qu'il est interdit de photocopier une photo du président parue dans un journal.) Ses souhaits et ses déplacements dominent l'actualité, occupent la première place à la radio et dans l'unique journal du pays. (La télévision n'est pas encore arrivée au Malawi.) Quand le cortège présidentiel passe dans la rue, il est obligatoire d'aller le saluer. Il est interdit de se moquer du président et le pays fourmille d'espions, de délateurs empressés à dénoncer et à faire arrêter ceux qui commettraient ce péché.

En effet, tous les aspects de la vie malawite sont réglés par le "système Kamuzu", système politique, culturel et moral truffé d'anachronismes et de paradoxes. Tout entier conçu par le Ngwazi et par lui seul, il ne peut avoir son pareil nulle part ailleurs dans le monde et trouve par exemple une expression typique dans le code vestimentaire en vigueur au Malawi. Interdiction aux femmes de porter le pantalon; les jupes doivent couvrir les genoux, même dans la position assise. Interdiction aux hommes de porter les cheveux longs. Conséquemment, un touriste mâle qui arrive au Malawi coiffé d'une queue de cheval est tenu d'en faire un petit chignon ou de se faire couper les cheveux. Une femme vêtue d'un short doit le changer pour une jupe. Le style rasta, ça n'existe pas là-bas!

*Je me suis rendue au Malawi comme touriste car les autorités du pays — c'est-à-dire le président à vie — n'aiment pas les journalistes.*

Quand le Ngwazi s'adresse à ses sept millions de sujets, il emprunte le style d'un curé paternaliste qui parlerait à des enfants légèrement débiles: «Cultivez vos jardins; travaillez fort; je suis fier de vous.» À ses côtés se tient Mama (Cecilia Tamanda Kadzamira) qui n'est pas tout à fait sa femme (on chuchote qu'il aurait une épouse et deux enfants en Angleterre) mais plutôt «l'hôtesse officielle». «Mama et moi» est une autre des formules qui émaillent les déclarations du Ngwazi.

Cette image d'esprit familial et de bénignité ne rend pas du tout compte du climat de peur qui étreint le

Malawi. «Nous sommes ici dans un État policier» m'ont dit des résidents expatriés avec qui je m'entretenais. Quand notre conversation prenait une tournure politique, on s'empressait de fermer la porte. Je demandais: «Vous croyez qu'on nous écoute ?» — «On ne sait jamais.»

L'ironie du système Kamuzu, c'est qu'il favorise nettement les Blancs. L'obéissance absolue imposée au peuple constitue un grand avantage pour les entreprises installées au pays. Et pour ceux qui ont encore le goût des habitudes coloniales, le Malawi est sans doute le dernier recours en Afrique. Les gens s'agenouillent avant de vous adresser la parole et ne posent jamais de questions.

*Et pour ceux qui ont encore le goût des habitudes coloniales, le Malawi est sans doute le dernier recours en Afrique. Les gens s'agenouillent avant de vous adresser la parole et ne posent jamais de questions.*

Cette année, toutefois, la tranquillité traditionnelle du Malawi a été troublée par un reportage du *Africa Watch*. Ce périodique a produit un numéro fortement documenté sur les violations, par le Malawi, de la Charte africaine des droits humains et des droits du peuple. On y trouve une liste d'arrestations et de détentions politiques dont les victimes sont des Malawites qui avaient osé se déclarer insatisfaits du régime. Le gouvernement n'a pas pu exercer de représailles puisque *Africa Watch* était déjà interdit au Malawi. Mais le document a fixé l'attention du monde extérieur sur ce pays qui se vantait de sa stabilité politique au milieu d'un continent agité par les complots et les coups militaires.

On ignore ce que va faire M. Banda, sous la pression des pays donateurs et des agences internationales, pour démocratiser son État. Jusqu'à présent, il est dominé par un régime de parti unique soigneusement mis au point. Par exemple, c'est le président qui choisit lui-même les candidats appelés à briguer un siège au Parlement — comme il fait d'ailleurs tous les autres choix dans le pays. Au dernier jour de ma visite, on pouvait lire dans le journal que le Ngwazi venait de congédier le numéro un de sa fonction publique, J.C. Malewezi «parce que celui-ci n'avait pas été fidèle et honnête». Point final à la carrière et aux états de service de l'infortuné M. Malewezi.

Quand M. Banda et moi avons tous deux suivi le même parcours entre Lilongwe et Bantyre, le jour de mon arrivée, j'ai raté les danses tribales, les présentations de fleurs et les chants de louange comme, par exemple, *"There Goes Ngwazi Banda"*. Je n'ai pas pu voir les foules adoratrices qui bordaient les deux côtés de la Voie Kamuzu jusqu'à l'aéroport international Kamuzu. Je n'ai pas entendu non plus le discours du chef au sujet de son rôle personnel important sur la scène mondiale. Mais les jours suivants, je devais recueillir des rumeurs sur son emploi du temps pendant le séjour d'un mois qu'il venait de faire en Angleterre. Examens médicaux. Grave opération. Les Britanniques l'avaient fait venir pour discuter de sa succession.

Une seule certitude: le Ngwazi va mourir. Les glorieuses façades ne peuvent cacher ni sa faiblesse physique, ni le fait qu'il soit mortel. Quoi d'autre encore ? M. Banda confirme que «le peuple» va choisir son successeur. Mais il aurait pu déclarer tout aussi bien: «Après moi le déluge». Car il laissera derrière lui une population mal informée, mal éduquée, mal préparée à ce qui va suivre. Arrivant à la fin de sa propre carrière — plus longue que celles de tous les autres chefs d'Etats africains — il lègue au Malawi un peuple totalement ignorant de ses droits.

C'est-à-dire la matière première idéale pour une autre dictature. ✐

NOTES

1 «Le président à vie, Ngwazi Dr. H. Kamuzu Banda, ministre de l'agriculture, souhaite que le secteur de l'élevage se développe afin de contribuer efficacement au développement global du pays.»

2 «La préservation de l'héritage historique de notre pays coïncide avec les voeux de Son Excellence le président à vie.»

# Âge d'or ou âge poubelle?

GEORGE TOMBS

Un immigrant chilien de ma connaissance, Ricardo D., m'a raconté l'histoire suivante. Alors qu'il taillait ses rosiers devant sa modeste maison à Montréal, apparurent deux Québécois, des frères. «Bonjour monsieur,» fit l'un d'eux, «pouvez-vous nous dire où se trouve la maison des vieux?»

«Laquelle? Vous savez, dans ce quartier il y a deux maisons de retraite. Bueno, la première, vous y arrivez en prenant la troisième rue à droite, tandis que la deuxième est à cinq rues de l'autre côté.»

Les deux frères se regardèrent embarrassés et se donnant un coup de coude, ils se demandent, «où donc est-ce qu'on a laissé notre mère?»

Ricardo en conclut que les liens de parenté ne valaient pas grand-chose au Canada. Le vieillissement, dit-il, n'était pas un sujet de honte au Chili, car il fait partie de la vie. D'ailleurs les grand-parents restaient souvent à la maison.

Il y a du vrai dans cette remarque. Et ceux qui ont travaillé aux «Popottes Roulantes» peuvent le confirmer. Les Popottes Roulantes, c'est un système de repas chauds servis deux ou trois fois par semaine, pour un prix modique à certaines personnes âgées à faible revenu, afin

qu'en restant chez elles, elles puissent avoir accès à une nourriture équilibrée. Une armée de volontaires sillonent les quartiers de Montréal. Et pour les bénéficiaires c'est la présence qui compte presque plus que la nourriture elle-même. Pour certaines de ces personnes âgées, de ces «vieux», c'est le seul moment où elles peuvent se confier à une oreille attentive. Que de détresses! Et combien de fois cette amie, ex-directrice des Popottes, nous a dit avoir vu des personnes, pères ou mères de huit ou dix enfants, ne jamais recevoir la visite de leurs enfants. Au mieux une ou deux fois par an! L'abandon total. La non-existence.

### *Une série de décalages*

Le problème vient du fait que dans une société déshumanisée comme la nôtre, fuyant la famille, obsédée par la jeunesse, portée sur le présent, jugeant souvent sur les apparences, la vieillesse effraie tout simplement. Elle frappe le monde d'un trouble aussi violent qu'incohérent. Elle annonce non pas un quelconque recommencement, mais bien l'angoissant début de la fin, l'aboutissement incontournable du processus biologique de la vie. De la mort, Rilke n'avait-il pas écrit, «Nous ne savons rien de ce départ qui ne partage rien avec nous.»

*Du bout des lèvres, nous parlons de l'âge d'or, de ce fulgurant redécollage à 70 ans. Pourquoi la vie serait-elle futile une fois terminée la vie «utile»?*

Le vingtième siècle a beau être celui de l'explosion des connaissances: il reste beaucoup d'inconnues d'une simplicité parfois brutale.

C'est vrai, en théorie, nous reconnaissons en la longévité un superbe accomplissement, la culmination à la fois d'une volonté de fer, d'un art de vivre irréprochable, d'une médecine devenue hautement technologisée. Mais en pratique, beaucoup de personnes redoutent la vieillesse, cherchant à la camoufler, à la repousser, à l'éviter, car elles n'y voient que faiblesse et insécurité. D'ailleurs, la vieillesse ne sert à rien.

Du bout des lèvres, nous parlons de l'âge d'or, de ce fulgurant redécollage à 70 ans. Pourquoi la vie serait-elle futile une fois terminée la vie «utile»? «Approcher de la vieillesse», nous dit l'emphatique manuel de Pierre Stéphany,[1] «c'est, pour la première fois, être libre d'employer son temps comme on l'entend.»

Soudain, des gens ayant du temps à tuer (couture, tricot, mots croisés, généalogie, télévision) se transformeraient en passagers éblouis d'un *Love-Boat* voguant sur une mer argentée. Aventures, voyages, découvertes, plus jamais de contraintes.... La vraie vie, quoi.

Mais le mythe de l'âge d'or est une sorte de néo-hédonisme aux cheveux gris, la marque d'un important changement sociologique, le signe d'une grande ambivalence. Nos sociétés occidentales, tout en vieillissant, cherchent maladroitement à valoriser quelque chose qu'au fond elles détestent et refoulent. De toute façon, elles n'ont plus le goût de s'en occuper. Comme si l'on se disait: «dorénavant, les vieux vivront seuls: qu'ils aient au moins l'air de s'amuser, pour redonner bonne conscience au reste de la société.»

Car, en même temps, des préjugés tenaces, engendrés par l'industrialisation, font ressortir surtout le côté non-productif (et par conséquent supposément grincheux) de la vieillesse.

«Celui qui ne travaille pas se sent rejeté, banni des structures de la solidarité organique, de l'interdépendance fonctionnelle sur laquelle reposent les sociétés industrielles. Il n'a pas d'identité sociale et est considéré par ceux qui travaillent comme une sorte de citoyen de deuxième ordre.»[2]

### *Le mythe de notre supériorité*

L'espérance de vie est généralement acceptée comme l'une des mesures les plus significatives de la qualité de vie d'un pays donné. À ce chapitre, dans le concert international, le Canada se classe deuxième derrière le Japon (en 1986, l'espérance de vie pour les hommes au Canada était de 72,92 ans et pour les femmes, de 79,83 ans).

D'après Pierre Guillaume, canadianiste français et directeur du Centre d'études canadiennes à Bordeaux[3] «cette supériorité sur les États-Unis s'explique par le fait que, grâce à l'État-providence, moins de gens au Canada sombrent dans la grande pauvreté.»

Mais attention! «Un écart de neuf ans est observé entre les espérances de vie des populations de quartiers favorisés et défavorisés à Montréal. En 1981, l'espérance de vie était de 69,4 ans à St-Henri et de 78 ans à Westmount,» précise Richard Langlois [4]

Déjà la proportion des Québécois pauvres ayant plus de 65 ans est alarmante. D'après le recensement de 1986, 10 % de la population québécoise d'alors avait dépassé les 65 ans, tandis que 33,3 % des 1 192 000 Québécois défavorisés était «vieux». En fait, la proportion était encore plus inquiétante neuf ans plus tôt: en 1977, 43,7 % de tous les pauvres avait dépassé les 65 ans.[5] Mais la récession de 1982 vint gonfler le nombre des défavorisés plus jeunes.

Or, loin de constituer nécessairement la preuve d'une qualité de vie supérieure, le vieillissement d'une société peut indiquer plutôt que les conditions de vie matérielles risquent de se dégrader. Ainsi, dans le numéro de décembre-janvier 1991 de *Cité Libre*, le démographe Jacques Henripin calcule qu'en l'année 2030, les 65 ans et plus constitueront 25 % de la population québécoise: soit deux fois et demie le pourcentage actuel (dans l'hypothèse que le taux de natalité actuel se maintienne). M. Henripin estime que ce déséquilibre pourrait exacerber les pressions terribles que subit déjà le système de santé. Bien-sûr, il est loin d'être le seul à se préoccuper de ce vieillissement accéléré. On peut présumer qu'en 2030, le nombre de bénéficiaires québécois du régime de pensions de vieillesse aura quadruplé, passant de 500 000 à 1,9 million.

*Garages pour vieillards*

Un membre de ma famille, récemment hospitalisé, raconte, interloqué, qu'il y a six mois un monsieur d'âge mûr parqua son épouse aux soins intensifs de l'hôpital. Il lui fit ensuite ses adieux avant de partir en Australie, sans laisser d'adresse. Du point de vue des chiffres purs, l'existence de cette patiente réconforte le mythe de notre supériorité statistique: la dame est encore là, malgré son âge. Mince consolation. Aux États-Unis, où les soins de santé sont terriblement chers, les hôpitaux ne servent ni de garages ni de garderies.

On n'a qu'à se promener dans nos hôpitaux et centres de convalescence pour constater qu'à l'âge avancé, les Québécois passent souvent plus de temps entourés d'appareils médicaux que de membres de leurs familles.

«Le drame,» explique Michel Clair, directeur général de l'Association des centres d'accueil du Québec,«c'est que la société québécoise considère normal de médicaliser la vieillesse. Au moindre malaise, la personne en perte d'autonomie se retrouve à l'hôpital dont les services d'urgence sont par ailleurs chroniquement engorgés. Si la personne âgée n'est pas malade, on se dit qu'elle n'a pas de besoin particulier.»[6]

*Le mythe de l'âge d'or est une sorte de néo-hédonisme aux cheveux gris, la marque d'un important changement sociologique, le signe d'une grande ambivalence. Nos sociétés occidentales, tout en vieillissant, cherchent maladroitement à valoriser quelque chose qu'au fond elles détestent et refoulent.*

Il convient sans doute de rappeler que la mort est souvent perçue comme l'échec de la médecine, plutôt que l'ultime étape de cette vie, ou le passage à une autre existence.

*L'invention du siècle*

À vrai dire, la vieillesse avancée n'a guère besoin de définition. Mais en français, il n'existe pas vraiment d'équivalent de l'anglais «middle age» (50-70 ans), ce que certains gérontologues américains appellent «young-old». On dit un homme d'âge mûr, une femme d'un certain âge, on dit aussi qu'à 60 ans, homme et femme sont entre deux âges. Voilà qui est ambigu. Car l'«entre-deux-âges» serait un phénomène plutôt récent.

«L'on peut considérer que la définition sociale de l'adolescence fut le produit du dix-neuvième siècle, et la jeunesse du vingtième siècle,» nous explique Bernice L. Neugarten. «Depuis quelques décennies, l'entre-deux-âges est devenu une nouvelle phase du cycle vital. Les personnes ne sautent plus de l'âge adulte — période de plein engagement sur les plans de la famille et du travail — à l'âge avancé. Elles passent au contraire par un intervalle relativement long de tranquille diminution des responsabilités ... qui fait paraître une nouvelle division entre vieux et très vieux.»[7] D'où sans doute la tentation d'intervenir, afin de prolonger l'entre-deux-âges. Dans leurs fantasmes utopiques les plus intimes, certains gérontologues vont jusqu'à prévoir que les causes de mort non-accidentelle (maladies cardiovasculaires, lésions cérébrales, cancer) pourront bientôt être éliminées. Cela permettrait aux individus de rajouter dix ou vingt ans à la période de vie de leur choix, qu'il s'agisse de l'âge adulte ou de l'entre-deux-âges.[8]

*L'illusion du contrôle*

La liste des causes de mort non-accidentelle ne peut inclure le suicide et l'euthanasie, le premier étant un exit final solitaire, le deuxième un exit planifié et érigé même en institution collective (je ne parle pas de ceux, comme Nancy B., qui arrêtent ou refusent un traitement médical, mais bien du geste de tuer quelqu'un sans douleur).

Le suicide chez les personnes âgées, voilà un problème de taille, car «le suicide croît avec l'âge», nous dit Laurent Laplante.[9] Dans bien des cas, le suicide de ces vieux passe inaperçu: le plus souvent, on expliquera ces morts autrement, sans toutefois réussir à identifier la désespérante volonté de disparaître des personnes complètement isolées. «Le suicide,» disait Valéry, «c'est l'absence des autres».

En France, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale estime que ce sont les jeunes et les personnes âgées qui cherchent le plus à mourir: «Ce sont là précisément les tranches d'âge que notre société rejette le plus volontiers, les uns parce qu'ils ne sont pas encore intégrés dans l'appareil de production (et aussi parce qu'ils posent des questions gênantes quant à leur avenir et celui de la société), les autres parce qu'ils ne produisent plus rien et sont mis délibérément sur la touche.»[10]

Les cas de suicide comme d'euthanasie d'ailleurs nous montrent à quel point, en cette fin de siècle, nous souffrons d'une bien sombre illusion: la technique moderne nous aurait permis non seulement de comprendre la vie comme jamais auparavant, mais elle nous aurait offert les moyens de la contrôler. Et puisque nous sommes capables de manipuler la conception, le développement fétal, la naissance et la croissance biologique des êtres humains, puisque nous nous sommes donnés le pouvoir des dieux afin d'intervenir aux toutes premières phases de la vie, quoi de plus normal alors d'en arriver à vouloir manipuler les dernières phases de la vie aussi, la décroissance, la diminution, le crépuscule même de l'existence.

Intervenir, c'est s'offrir la liberté de choisir. Sans en être véritablement conscient, l'Occident est en train de faire la transition de l'intervention (soyons clairs, dans énormément de cas, c'est un bienfait merveilleux de la médecine) à la liberté, face à la vie, de la nier, et face à la mort, de l'accélérer. En fait, l'un est le corollaire de l'autre. Je ne peux pas m'empêcher de me demander si, dans un avenir proche, le fait que la société soit écrasée sous le

poids économique de son propre vieillissement, cela ne risque pas d'entraîner un glissement fondamental des valeurs. Ces anciens tabous que sont le suicide et l'euthanasie paraîtraient alors des gestes normaux, rationnels, voire salutaires car profitant ... à autrui.

***Que faire?***

Une longue expérience avec les personnes âgées, ainsi qu'avec de jeunes mourants (comme bénévole à l'Hôpital de Montréal pour Enfants) m'amène à une conclusion: nos modèles sociaux nous affaiblissent.

En clair, nous devons repenser de fond en comble le rôle de la vieillesse dans notre société, ainsi que le sens à donner à la mort. Je ne crois pas qu'il faille passer uniquement par des solutions politiques. Le changement doit être encore plus profond. À cet égard, Simone de Beauvoir n'a-t-elle pas écrit: «Une fois compris le véritable état des personnes âgées, on ne peut plus se satisfaire de réclamer des politiques de vieillesse plus généreuses, des pensions plus élevées, de meilleurs logements et des loisirs organisés. C'est tout le système qui est en jeu et notre exigence ne peut être que radicale — changer la vie elle-même.»[11] Ce serait tomber dans une espèce d'idolâtrie industrielle que de traiter en marginal celui qui n'a aucun travail productif. Une grave récession internationale, des changements globaux de nature structurelle, l'automatisation progressive des usines comme des services: tout tend à réduire les chances de décrocher un emploi. Non seulement les retraités, mais aussi beaucoup de jeunes se trouvent dans pareille situation, sans compter le fait que la retraite anticipée est très courante.

Si nous avons tant de mal à donner un sens à la vie des personnes âgées qui ne «travaillent» pas ou plus, il faudrait chercher ce sens dans des activités non-professionnelles mais aussi et surtout dans la joie et la dignité d'être. Le modèle tant vanté de l'autonomie des personnes âgées, cette capacité de fonctionner à part, ne leur suffit guère, car ces dernières ont surtout besoin de vivre en société, comme des personnes responsables, sensibles, engagées, intégrées, indispensables, et qui en valent la peine.

***L'espérance de vie est généralement acceptée comme l'une des mesures les plus significatives de la qualité de vie d'un pays donné. A ce chapitre, dans le concert international, le Canada se classe deuxième derrière le Japon.***

Il y a peu de chances que la cohabitation de plusieurs générations sous un même toit revienne à la mode. De toute façon les jeunes auront toujours une plus grande mobilité que leurs aînés. Mais la famille étendue, famille comportant plusieurs générations, a ses mérites. Au lieu, d'une part, de reléguer les grand-parents aux oubliettes des institutions et, d'autre part, de confier les enfants à la garderie, il faudrait encourager ces deux générations à se rapprocher, car toutes les deux ont droit à l'amour et à la reconnaissance.

NOTES

1 *L'âge d'or: être libre, heureux, actif, après 60 ans*, Granger Frères, Montréal, 1977, p. 68
2 Guillemard, cité par Bernard Arcand, in «La construction culturelle de la vieillesse», *Vieillir à travers le monde*, Les presses de l'université Laval, Québec, 1989.
3 *Le Canada*, Presses universitaires de Nancy, 1991, p. 91
4 S'appauvrir dans un pays riche, Editions St-Martin, Montréal, 1990, p. 46.
5 Langlois, op. cit., p. 108.
6 La revue *Forces*, été 1990, p. 56
7 «Social Implications of Aging», Encyclopedia of Bioethics, MacMillan, New York, 1978, v. 1, p. 55.
8 Leonard Hayflick, «Theories of Aging and Anti-aging Techniques», Encyclopedia of Bioethics, v. 1, p. 48.
9 *Le Suicide*, IQRC, Québec, 1985, p. 59
10 Cité par Jean-François Six dans *Le Guide des Solitudes*, Fayard, Paris, 1986, p. 281.
11 Citée par Bernard Arcand, op. cit., p. 105.

# Apprivoiser le vieillissement

LOUISE LANDRY BALAS

La longue chevelure blonde qui balance sur ses épaules au rythme de son pas décidé, le blouson de cuir, la jupe à mi-cuisse, le bas culotte noir, les petites bottes à talons aiguilles, tout m'indique à moi qui la suis dans la rue, le jeune âge de cette femme à la mode de son temps. Mais alors que nous nous arrêtons toutes les deux à un feu rouge, nos regards se croisent. Elle aperçoit sans doute le désarroi qui s'empare soudain de moi, en la voyant de face, mais je ne m'en remets pas assez vite pour savoir si mon étonnement l'a troublée. Le feu tourne au vert et cette personne dont le visage trahit la cinquantaine avancée continue sa course contre le temps. Une course déjà perdue. De cette rencontre fortuite, il ne me reste que la tristesse que l'on ressent à la vue du grotesque.

Plus fortunées, d'autres femmes savent utiliser les technologies chirurgicales qu'a inventées notre siècle pour exciser encore et encore les ravages de l'âge. Elles réussissent peut-être ainsi, en apparence du moins, à reculer un peu l'échéancier inéluctable. Mais à quel prix!

Vieillir, vivre sa propre décroissance, c'est sans doute ce que l'homme moderne veut éviter le plus. De façon tout à fait paradoxale, il se réjouit pourtant des progrès de notre civilisation — l'hygiène, la saine nutrition, la médecine, les avantages sociaux — qui lui permettent d'envisager une vie de plus en plus longue. Comme Faust cependant, ce qu'il désire vraiment c'est le prolongement non pas de la vie, mais de la jeunesse.

Bien sûr, le combat contre l'âge ne devient pas pour tous une fuite aussi désespérée. À sa façon, chacun exprime pourtant une réelle consternation au tournant des décennies. Déjà l'approche de la trentaine fait frémir nos jeunes, tandis que leur parents refusent depuis longtemps de nommer leur âge. Peut-on en vouloir à la génération des plus âgés, dont le corps porte clairement les marques du temps, d'être si mal préparés pour cette longue étape de vie? Ils ont pris le parti le plus attrayant que leur offre notre siècle et notre société: nier le vieilissement plutôt que de l'apprivoiser, plutôt que de le vivre comme une étape dans la continuité toujours changeante qu'est la vie.

Mais qu'est-ce donc que la vieillesse? Comment la définir? Quand commence-t-elle? Et comment? Admettons tout d'abord qu'il est impossible de définir la vieillesse autrement qu'en termes très généraux et ils nous servent bien mal quand il s'agit de les appliquer à un individu. La perception de ce qu'est une vieille personne, tout en étant très subjective, se transforme elle-même avec le temps. À l'adolescence, c'est peut-être la cinquième décennie, ou même la quatrième, qui marquait à nos yeux le point tournant. Plus nous avançons en âge, plus nous poussons vers l'avant cette ligne de démarcation, s'il y en a une.

Les sociétés modernes ont créé leurs propres balises, bien arbitraires. Pour l'homme, c'est la retraite qui a été choisie comme le moment du passage de l'âge adulte à la vieillesse. Alors que l'arrêt du travail rémunéré se situait à 65 ans et qu'on n'y survivait pas très longtemps, on pouvait faire croire à une étape naturelle. Mais aujourd'hui, avec la retraite anticipée et les énormes gains au niveau de la santé et de la longévité, on ne peut plus associer la vieillesse à la retraite. Pas plus que la ménopause ne peut servir de point de repère pour marquer le début du vieillissement de la femme. La fin de la période reproductive et des inconvénients qu'elle génère est au contraire souvent accueillie avec soulagement et accompagnée d'un regain de vigueur.

Naturel et continu le processus qu'on nomme vieillir ne s'étend-il pas plutôt sur toute la vie, puisqu'il est la marque du passage du temps? N'exprime-t-on pas d'ailleurs son admiration devant la maturité d'un enfant ou d'un adolescent, en lui disant qu'il a vieilli? Il n'en reste pas moins que de tous temps les sociétés se sont organisées autour de la distribution des tâches selon les âges et les sexes. Les occidentaux du vingtième siècle auront peut-être réussi à réduire un type de discrimination en permettant aux femmes l'accès à des activités considérées masculines, mais les frontières entre les générations semblent aujourd'hui plus infranchissables qu'elles ne l'ont jamais été.

Autour des âges de l'homme, les mythes se multiplient, qui déforment les visions et faussent les relations de l'être avec lui-même et avec les autres. À l'image très négative qu'on se fait des dernières décennies de la vie, on oppose le mythe de la merveilleuse jeunesse qui obsède les adultes de notre époque. Cette vision semble pourtant bien loin de ce que vivent aujourd'hui les jeunes eux-mêmes, pour qui le présent est souvent si étourdissant et l'avenir si désespérant, que plusieurs ne voient d'autre façon d'y faire face que par la drogue ou le suicide.

L'âge moyen, traditionnellement instruit dans l'art de vivre par la génération qui le précède, a de longue date l'importante responsabilité d'adapter ce savoir à la situation présente et de former ainsi les jeunes. Mais aujourd'hui, cette génération d'adultes a renversé les rôles. Tournant le dos à ses ainés, elle cherche plutôt à imiter la jeunesse au lieu de la guider. Dans ces chambardements de rôles, tout le monde y perd et les relations entre générations en sont bouleversées. Tandis que les jeunes croulent sous la charge de donner le ton à toute une société, les retraités n'ont pas de place dans la nouvelle distribution des responsabilités sociales. Ils sont relégués d'abord au terrain de jeu, puis à l'antichambre de la mort. Notre société n'a que faire de la transmission des valeurs, des traditions, du savoir, du savoir-faire et du savoir-vivre des aînés, n'appréciant que les contributions de membres portant le halo de la jeunesse, ou bien le statut que confère le travail rémunéré. Voilà le drame de la vieillesse: sans rôle qui puisse lui donner quelque valeur, elle se sent usurpée des légitimes satisfactions, des plaisirs, de la sérénité que cette période de vie, d'ailleurs de plus en plus longue, pourrait lui réserver.

*Les occidentaux du vingtième siècle auront peut-être réussi à réduire un type de discrimination en permettant aux femmes l'accès à des activités considérées masculines, mais les frontières entre les générations semblent aujourd'hui plus infranchissables qu'elles ne l'ont jamais été.*

Je vois de loin les boucliers se lever. Comment peut-on associer plaisirs ou sérénité à la période marquée surtout par le décroissement progressif et inéluctable des facultés? Et je suis tentée de vous demander, avant que vous ne me jugiez, de faire un retour dans vos souvenirs et de chercher parmi les innombrables visages qui s'y trouvent, celui d'un être, un seul, qui a pu vivre en grandeur son vieillissement. Dans mon coeur, dans ma tête, je vois encore le visage ridé, les doigts tordus, le dos voûté d'une femme tant aimée et ces images n'éveillent en moi ni la pitié, ni la terreur. Ensemble nous avons accepté la vie, telle qu'en chacune de nous elle se présentait à la croisée de nos destins. D'elle et de quelques autres vieillards, j'ai appris ce qu'est «vivre pleinement». Longtemps après le départ de ces êtres, c'est le respect qu'éveille encore le souvenir de leur regard limpide, de leurs sourires amusés devant les problèmes que, jeunes adultes nous savions si facilement nous créer. Ils avaient su s'harmoniser aux mouvements du temps et retirer jusqu'au bout un plaisir à cette danse. Ils ont eu la chance de vivre dans des lieux et des temps où on

ne pouvait se passer de leur vitalité et de leur expérience.

Aujourd'hui, malgré les REER, les retraites dorées, les appartements pour séniors, malgré les technologies médicales et l'universalité des services de santé, malgré la gérontologie et la gériatrie, ne sommes-nous pas plus terrifiés que jamais à l'approche de ce qu'on appelle «le troisième et le quatrième âge»? Déjà on entrevoit la solitude qu'impose la loi du silence. Car bien sûr, on vieillit. On le sait, on le sent, on le voit, mais on ne doit

*«Bien vieillir» est une expression paradoxale dans notre monde moderne, où la valeur de chacun ne se mesure pas par qui il est, mais par ce qu'il fait et combien il fait!*

pas le dire. Pour garder la crédibilité, le respect de la société, peut-être aussi pour protéger la génération qui suit, on doit faire comme si on était encore jeune. Combien de fois n'entend-on pas l'exclamation joyeuse de gens d'âge moyen: «Ma mère est merveilleuse; elle ne vieillit pas!» Pourquoi n'ose-t-on pas admettre que sa mère ou son père vieillit bien? «Bien vieillir» est une expression paradoxale dans notre monde moderne, où la valeur de chacun ne se mesure pas par qui il est, mais par ce qu'il fait et combien il fait!

Le déni, voilà la vraie maladie qui entoure le vieillissement et elle est d'autant plus sérieuse que toutes les générations en sont touchées. Elle paraît pour le moment incurable, car il s'agit du meilleur moyen de défense contre le vide dans lequel la société place la personne qui ne fait plus partie de ce qu'on affuble du nom de «population active». De telles distinctions entre membres d'une même communauté ne font qu'attiser encore la peur de vieillir, déjà si vive, et encourager un déni plus grand encore. De ce cercle vicieux, on ne sort pas. Les dommages sont incalculables pour une société qui choisit d'invalider ainsi toute une génération.

Dans l'enceinte des familles où se vit ce drame, les situations paradoxales ne manquent pas. On voit de plus en plus d'enfants d'âge moyen se substituer totalement à un parent en perte d'autonomie, mais ne pas oser discuter avec ce même parent de ses habilités décroissantes et des décisions qu'il pourrait et devrait prendre pour s'y adapter. On les prend à sa place, en se disant qu'il n'a plus la capacité décisionnelle. Et c'est ainsi qu'en franchissant la subtile frontière entre l'aide et la surprotection, on commence à nuire. Combien de vieux parents ne dépose-t-on pas à leur insu à un centre d'accueil, parce qu'on est à bout de souffle et d'énergie, après avoir porté pendant des années dans le silence un fardeau qu'on a soi-même alourdi? Que de savoir, d'expérience, de capacités demeurent inutilisés dans ce sinistre théâtre, où la personne âgée se trouve d'avance assignée le rôle d'une incapable? Incapable de comprendre, de juger, de décider, d'agir, de s'adapter.

Il ne s'agit pas ici de faire la défense du maintien à domicile ou de l'institution pour l'étape de vie où nos propres forces ne nous suffisent plus. Le débat trop facile et très politisé entre ces deux extrêmes contribue lui aussi à déresponsabiliser les personnes d'âge avancé. Car c'est d'abord de responsabilité qu'il s'agit. Responsabilité pour chacun d'accepter que la vie n'est qu'une suite continue de changements auxquels il a à s'adapter. Responsabilité surtout pour une communauté, donc pour toutes les générations réunies, de permettre la pleine participation de chacune de celles-ci, ce qui suppose une communication claire et ouverte.

Le mythe de la jeunesse, n'est-ce pas celui d'une liberté sans obligations, sans responsabilités. Pour y croire, nous devons nier non seulement le processus même de la vie (et donc aussi la mort), mais encore les règles les plus élémentaires de l'interaction sociale: la distribution des rôles, des tâches et des obligations d'après le savoir, l'expérience et les capacités de chacun. Une société, qui déploie l'étendard de la jeunesse sans responsabilités, sera bientôt écrasée par le poids de l'énergie gaspillée au déni et par l'irresponsabilité de toutes ses générations. ✐

# *Free Wings,* Ailes libres

ÉRIC DEVLIN

## *Ottawa-Québec: Un poids, deux mesures*

*Les deux villages qui nous servent de capitales ont les défauts de leur taille. Mais comme nous vivons dans des sociétés distinctes, ces défauts s'expriment de façon radicalement différente. Le Montréalais que je suis qui doit se rendre hebdomadairement dans l'une de nos deux capitales nationales, mesure facilement la différence entre le pouvoir d'attrait qu'exercent Québec et Ottawa. À sept heures les voyageurs pour Québec ont droit à un rutilant autobus articulé, grand confort avec table de travail à l'arrière. Orléans Express indique clairement sa destination: Québec. Sur le quai voisin, l'entreprise de Paul Martin, celui qui a déjà aspiré à être premier ministre de ce pays, met à notre disposition un autobus à la carrosserie rongée qui a connu la guerre des Boers. À l'intérieur, une forte odeur de désinfectant parfumé à la cerise vous prend à la gorge. La destination indiquée est* Northbay / Sudbury *comme si Ottawa n'était qu'une quelconque halte. Combien de fois ai-je dû rassurer le touriste que la chose dans laquelle il montait allait bien le*

*déposer à Ottawa. Et à chaque fois, je jetais un regard d'envie vers ceux qui partaient avec égards pour Québec*

*Autre éloge de la différence: l'état de la chaussée. La 20 qui mène à Québec est certes chaotique mais que dire du champ de patates vers Ottawa? Coquin de sort: dès que vous quittez le territoire québécois c'est la plénitude. N'y voyez pas d'allusion fédéraliste de ma part. Je serais plutôt du contraire. Mais je ne peux que constater que Québec a négligé la route menant à Ottawa...*

Dis-moi ce que tu manges et je te dirai qui tu es. Cet adage révèle admirablement bien la personnalité des habitants de notre capitale nationale (Au fait, comment les nomme-t-on?). À Ottawa, manger est une fonction hygiénique au même titre que se brosser les dents ou aller à la banque. À midi, des popotes roulantes s'agglutinent devant les tours à bureaux où les bureaucrates viennent se repaître de hot-dogs et de poutine. Hormis ces cantines, il existe quelques restaurants dont les noms se résument à une onomatopée du genre *Zack* illustrant bien l'intérêt que les habitants d'Ottawa consacrent aux plaisirs de la table.

À la sortie des bureaux, quelques brasseries attirent les passants avec des ailes de poulet frites vendues à l'unité. Ces montagnes de friture constituent pour bon nombre de fonctionnaires la seule nourriture du soir. Et si la faim les tenaille, ils sortiront pour avaler en vitesse sur le trottoir glacé une saucisse que des vendeurs font griller sur de petits hibachis.

Dans toutes les civilisations qui ont marqué l'histoire de l'humanité, le repas a toujours eu une fonction sociale importante. La table est le lieu par excellence d'union pour la famille et les amis. Manger a toujours été plus qu'un acte primaire; c'est également un moment important dans la socialisation. Même dans les groupes les plus pauvres, l'être humain a toujours cherché à s'offrir une nourriture variée. Goûts, textures, couleurs, odeurs stimulent les papilles, excitent le cerveau. Cette recherche de la diversité a permis aux êtres humains de se différencier des esprits bovins qui ruminent à longueur de journée.

Les habitudes culinaires des habitants d'Ottawa marquent en ce sens une rupture avec des milliers d'années de civilisation. Ce n'est donc pas le Québec qui est distinct du reste du monde mais plutôt Ottawa.

Cette absence de jouissance s'étend également à la chair. À Ottawa, le regard est défendu comme dans les pires visions orwelliennes. L'être humain est un animal social et lorsqu'il rencontre un pair, son premier mode de contact est le regard. Par le jeu des yeux s'exerce la séduction. Mais pas à Ottawa où le regard demeure vague, où il y a absence totale de concupiscence.

La séduction pourrait s'exercer autrement. Par exemple, par le corps. D'ailleurs, courir et marcher d'un pas alerte font parti des bonnes moeurs de la capitale nationale. Il est fascinant de voir matin et soir les trottoirs d'Ottawa piétinés par ces horribles chaussures gonflées à l'hélium conçues pour la conquête spatiale. Sans aucun souci d'esthétisme, l'habitant d'Ottawa ( mais comment se nomme-t-il au fait?) s'affuble de ces chaussures qui devraient être interdites hors des stades et des gymnases. En fait l'habitant d'Ottawa n'a aucun plaisir à être beau.

Tous ces corps sains répugnent à se montrer. Encore faudrait-il qu'il existe des lieux pour se pavaner. L'été est désolant à Ottawa. Au lieu de se laisser bercer par la douceur du climat et de marcher d'un pas indolent, les habitants d'Ottawa courent matin, midi et soir le long du canal Rideau. Et comment être concupiscent en courant et en suant?

*Propre est le mot qui décrit le mieux Ottawa. L'hygiène publique est poussée à un extrême qui rendrait jaloux un Suisse... Même les marginaux d'Ottawa sont propres. Ainsi le petit milieu de la contre-culture ne colle jamais une affiche sur une palissade ou un poteau.*

Dans n'importe quel cité européenne, ce canal serait bordé de dizaines de petits cafés où l'été venu on savourerait un Muscadet bien frais en regardant le temps passer. Pas à Ottawa. Trois établissements bordent le canal: un au début, un au milieu et un à la fin comme la logique l'impose. Celui au bord du Lac *Dow* est mexicain et vous donne la turista, l'autre est prétentieusement nommé *Ritz* et n'offre que des pâtes préfabriquées par une machine qui les cuit pour le même prix. Le dernier, hors de prix, est le café du Centre national des arts.

Non seulement n'y a-t-il pas de terrasse d'où contempler la ville mais le spectacle est déprimant pour tout mâle normalement constitué. À Ottawa, le bas-culotte est aussi populaire en période de canicule que le tchador en Iran. La rumeur veut que P. E. Trudeau aurait décliné tout retour sur la scène fédérale tant qu'on permettrait la vente de ces couvre-peau, triste voile de pudibonderie, durant la saison estivale.

Propre est le mot qui décrit le mieux Ottawa. L'hygiène publique est poussée à un extrême qui rendrait jaloux un Suisse. Comme il est interdit de fumer à l'intérieur de tous les édifices, on a installé à l'extérieur des cendriers consciencieusement remplis par les adeptes de la nicotine. En hiver, les planchers des rez-de-chaussée sont lavés plusieurs fois par jour pour effacer toute trace de sel. Et à chaque fois, les concierges prennent le temps de poser une multitude de petits panneaux jaunes nous avertissant que la chaussée est mouillée. N'est-ce pas délicat comme attention?

Même les marginaux d'Ottawa sont propres. Ainsi le petit milieu de la contre-culture ne colle jamais une affiche sur une palissade ou un poteau. Les *dazibao* sont toujours brochés de manière à ce qu'un employé de la Commission de la capitale nationale qui passera dans la

demi-heure puisse arracher promptement cet outrage à la ville. C'est ainsi que les poteaux sont rouillés par les agrafes.

Ottawa c'est également un merveilleux sentiment d'être étranger dans son pays. Devant mon obstination à m'exprimer en français, un chauffeur de taxi m'a demandé

*Cette absence de jouissance s'étend également à la chair. À Ottawa, le regard est défendu comme dans les pires visions orwelliennes.*

quelle langue je parlais! La remarque n'était pas méchante; elle traduisait simplement son ignorance. L'officier d'Immigration Canada qui avait autorisé l'entrée de ce nouvel adepte de débats constitutionnels avait omis de lui dire qu'il y avait deux langues officielles dans son nouveau pays. D'ailleurs le fait n'est pas encore connu chez *Blue Lines* qui a le monopole des voitures.

Le petit commerçant blanc anglo-saxon adopte également la même attitude à la différence qu'il ne peut ignorer l'existence du français. Ne demandez jamais, dans la langue de Molière, une glace à la vanille même en désignant du doigt le contenant approprié car vous n'aurez pour réponse qu'un "What?" pesant, vulgaire et méprisant.

Il est vrai que nous sommes fautifs. En écoutant parler les francophones de la région, l'anglophone a l'impression de parler français tellement les emprunts à sa langue sont nombreux. À l'opposé, un francophone qui discute avec un homologue de la capitale nationale perd parfois le sens de la conversation. Je me souviens de cette collègue de bureau qui m'expliquait qu'elle avait acheté un "*manteau de fourre*." J'ai d'abord compris qu'elle s'était fait fourrer en achetant un manteau puis, quelques secondes plus tard je me suis rendu compte qu'il s'agissait d'un manteau de fourrure.

Mais que font tous ces politiciens et journalistes francophones qui vivent à Ottawa par obligation? Ils se tiennent au *Clair de lune*. Il s'agit d'un établissement dont on entendrait jamais parler s'il était situé à Montréal ou à Québec. Mais à Ottawa, un bistrot avec menu de rigueur, musique appropriée et personnel s'exprimant correctement en français se distingue du *fast food* environnant. Et il y a Martine qui tient le bar depuis quelques années qui donne la caractère à cet établissement. Il faut voir cette impertinente fille du Royaume qui vous envoie promener ces emmerdeurs d'ambassadeurs qui font une sinécure au Canada et qui sont incapables d'appeler un taxi de la grande répartie! Sans elle, le *Clair de Lune* serait plutôt sombre.

Il y a également *Vintages* qui est la maison des vins locale où on trouve un choix fort varié et un accueil chaleureux. Chaque jour on peut y déguster plusieurs vins ou alcools ce qui n'est pas sans attirer tous les disciples de Bacchus.

Mes remarques sur Ottawa peuvent vous laisser l'impression que je déteste cette ville. Rien n'est plus faux. Ottawa est une ville très agréable où il fait bon travailler dans le calme. Chaque voyage à Ottawa est pour moi l'occasion de me reposer de la vie trépidante de Montréal. Et mes nombreuses escapades professionnelles ne jettent pas d'ombrage sur ma vie de couple car ma douce moitié sait que les fruits de la tentation ne se trouvent pas de l'autre coté de l'*Outaouais River*. ✐

LETTRES

# Immortel et fier de l'être

PAUL-CHRISTIAN NOLIN

*«Nous traversons la toile et le toit des maisons*
*Serait-ce la fin de ce vieux monde brumaire*
*Les prodiges sont là qui frappent la cloison*
*Et déjà nos cahiers s'en firent le sommaire*
*Couverture illustrée où l'on voit Barbizon*
*La mort du Grand Ferré Jason et la Toison*
*Déjà le papier manque au temps mort du délire*
*Garçon de quoi écrire»*

— ARAGON, *Le Roman inachevé*

Dans les temps anciens, Hésiode racontait que ce sont les Muses qui lui soufflaient à l'oreille les mots de sa fameuse *Théogonie*. C'était une façon amusante d'expliquer l'origine de son inspiration. Mais de nos jours, quel est donc ce démon qui persuade les écrivains que les gens s'intéressent à leur vie et qui les pousse à écrire leurs Mémoires ? Le démon de Jean d'Ormesson s'appelle François Sureau, un écrivain de l'écurie Gallimard. C'est lui qui a proposé à d'Ormesson les petits entretiens qui sont à l'origine de *Garçon de quoi écrire*, ouvrage qui prend la forme d'un dialogue, d'une longue conversation entre deux écrivains : «Le soir venu, deux hommes parlent. Ils parlent de littérature d'abord, et aussi de politique et de morale».

Oh ! Bien sûr, le genre n'est pas nouveau mais il a fait ses preuves. Et après tout, Jean d'Ormesson n'a jamais péché par excès d'anticonformisme... Ce dialogue, qui n'est pas sans rappeler ceux de Gide avec Cravan ou de Yourcenar avec Matthieu Galey, permet une forme d'écriture beaucoup plus dynamique que la rigidité des sempiternelles Mémoires où le «je» demeure solitaire. Mais ne croyez pas pour autant que le style soit relâché; ce serait méconnaître l'auteur. Ceux qui ont lu *Au plaisir de Dieu, La gloire de l'Empire* ou *l'Histoire du Juif errant* retrouveront la même écriture léchée, qui n'est pas sans rappeler le style de Léonard de Vinci. Tout est trop bien construit, étayé, peaufiné, pour être naturel : «Dans la société politique, il y a un lieu où ces contraires se rejoignent : c'est l'État. Lié au temps historique, formé par l'histoire, il garantit les droits des individus, et jusqu'à leur droit à faire l'histoire. Lui seul le peut. C'est la raison pour laquelle le libéralisme utopique, dans son aspect brouillon et anarchisant, m'est toujours apparu d'une insondable niaiserie».

*Mais de nos jours, quel est donc ce démon qui persuade les écrivains que les gens s'intéressent à leur vie et qui les pousse à écrire leurs Mémoires?*

Quand on a travaillé à l'Unesco pendant trente ans, qu'on a été directeur du *Figaro*, qu'on est journaliste et romancier, en plus d'être académicien, on peut dire comme Baudelaire qu'on a des souvenirs comme si on avait vécu mille ans. Et tous ces souvenirs personnels, ces anectotes inédites, ne sont pas le moindre intérêt de cet ouvrage. Les lecteurs en mal de sensation, avides de scandales et de racontars, se trouveront fort déçus quand le livre sera lu. Pas une seule méchanceté, pas la moindre égratignure. L'ignorait-on, Jean d'Ormesson est un aristocrate ! Il traite donc les choses avec une certaine hauteur, avec ce détachement à peine dédaigneux que peuvent se permettre ceux qui ont tout obtenu de la vie : la gloire, la richesse et les honneurs.

«Les masques retirés, on découvre un homme qui s'accomode simplement des incertitudes terrestres, qui se consacre désormais aux quelques livres qu'il lui reste à écrire», note François Sureau dans son introduction. Jean d'Ormesson le confirme : «Je n'ai plus qu'une ambition, celle d'être un écrivain français. J'y suis très attaché parce que j'ai mis longtemps à me découvrir cette ambition-là, et peut-être l'ai-je découverte trop tard».

Il n'est jamais trop tard pour un Immortel...

*Garçon de quoi écrire*
JEAN D'ORMESSION et FRANÇOIS SUREAU
Éditions Gallimard, collection Folio
Paris, 1991

# La colère de Laurent-Michel Vacher

LOUIS CORNELLIER

Que se passe-t-il donc de si alarmant dans les rangs souverainistes pour que le métallique philosophe Laurent-Michel Vacher se permette l'écart de conduite que constitue la rédaction d'un pamphlet? Quelle est-elle cette «illusion» souverainiste qu'il entend dénoncer? Y aurait-il péril en la demeure? Les indépendantistes véritables seraient-ils, encore une fois, sur le point de se faire baiser?

L'heure est grave. En effet, un vaste complot de brutes (lire : les «souverainistes» du Parti Québécois et du Bloc québécois, de même que leurs partisans) assoiffées de pouvoir se trame dans les coulisses du théâtre constitutionnel : les soi-disant défenseurs de l'indépendance du Québec ne sont en fait que des ardents néo-fédéralistes qui se drapent dans le pavillon fleurdelysé afin de mieux cacher leurs dessous aux couleurs plutôt feuille d'érable.

Aveuglés par des prémisses tronquées, les nationalistes québécois s'apprêtent à se tirer dans les pieds. Vacher explique : «Pour tout peuple qui a un jour été vaincu et dominé, l'accession à l'indépendance apparaît comme une étape rédemptrice de son histoire. Au-delà de ses manifestations institutionnelles et politiques, il s'agit fondamentalement d'une sorte de *psycho-drame libérateur, catharsis de renaissance et de purification de l'inconscient collectif*. Selon le degré, les formes ou la durée de l'oppression et de l'aliénation subies, le désir d'indépendance est plus ou moins intense et le résultat varie de la déconvenue à la réussite [...]» (p. 13-14, c'est moi qui souligne). Or, ce que le philosophe appelle «l'illusion souverainiste» se fonde précisément sur le refus de cette catharsis qui passe inévitablement par une rupture.

Hypocrisie ou ignorance ? La question est secondaire. Ce qui importe, d'abord et avant tout, c'est la mise à nu d'une méprise qui, selon les situations, peut prendre trois figures. La première «doit être recherchée du côté de la psychologie collective» (p. 23). Traumatisés par l'échec référendaire au point d'en occulter la réalité, les maîtres-penseurs de la libération nationale, sombrant dans la dénégation, se sont réfugiés au royaume du fantasme. Ainsi, ils affirment maintenant l'aberration suivante : «le Québec forme déjà un pays». La rupture serait donc inutile. Du vent, réplique Vacher.

Seconde figure : un narcissisme exacerbé qui transforme tout ce qui est local et qui bouge en géant. En guise de critique face à une telle attitude, Vacher cite Jean Barbe : «Au pays des géants, quand on tombe, on tombe

de haut» (p. 64). Il aurait tout aussi bien pu faire appel à Jean Larose qui, dès 1982, dénonçait déjà le ridicule de ce comportement : «Si le peuple a toujours été royal, qu'est-ce que cela signifie qu'il puisse le devenir quand on lui donne le spectacle de sa verticalité ?» (*La petite noirceur*, Boréal, 1987, p. 51. L'analyse avait d'abord été présentée en 1982 sur les ondes de Radio-Canada). Les souverainistes semblent ne pas saisir que, ce faisant, ils jouent le jeu du fédéralisme : si c'est à l'intérieur du Canada que les Québécois ont su grandir, pourquoi se séparer ?

***Les soi-disant défenseurs de l'indépendance du Québec ne sont en fait que des ardents néo-fédéralistes qui se drapent dans le pavillon fleurdelysé afin de mieux cacher leurs dessous aux couleurs plutôt feuille d'érable.***

Enfin, troisième figure, directement issue de la précédente : la souveraineté ne saurait entraîner de problèmes économiques puisque, dès son avènement, une association avec le Canada anglais verra le jour. On peut poser la question : pourquoi quitter si c'est pour revenir aussitôt ? Vacher parle de «renversement souverainiste». Là où l'idéal *indépendantiste* démontrait un certain courage par son désir de complète autonomie, l'*illusion souverainiste* fantasme : «Alors que l'indépendance était un choix audacieux à faire pour surmonter les maux du Québec, la souveraineté n'est qu'une simple traduction logique de la démarche triomphale d'un peuple sûr de lui et mûr pour une association entre égaux avec son partenaire» (p. 60).

L'essentiel de l'argumentation de *Un Canabec libre* repose donc sur cette opposition de concepts en apparence identiques que sont *indépendantisme* et *souverainisme*. Le premier prônerait une rupture claire et privilégierait la vérité au détriment du mensonge. Son pessimisme lui permettrait de conserver sa lucidité. Quant au deuxième, l'évidence devrait, à quiconque ne dort pas, sauter aux yeux : «Bref, le fantasme générateur de la confusion souverainiste est d'abord un mensonge sur soi-même et sur le réel, à savoir que *la catharsis de l'affirmation nationale aurait dès à présent eu lieu pour le Québec* et que tous les aspects négatifs (?) de l'indépendance pourraient avantageusement être court-circuités. Les effets de cette illustration lyrique sont d'une portée incalculable» (p. 28).

Aussi, entre les deux options, le choix proposé par Vacher paraît clair. Parce qu'elle est exocentrée («l'*autre* y est au coeur de l'attention» en ce sens que la volonté d'autonomie ne se conçoit qu'en rapport avec un partenaire, ce qui se traduit dans la vie politique canadienne par un traitement constitutionnel du problème québécois : demandes d'augmentation des compétences provinciales faites au fédérale, désir d'être reconnu par l'*autre* comme société distincte, etc.), la position souverainiste relèverait d'une certaine immaturité. À l'inverse, on pourrait qualifier l'indépendantisme de mouvement *autocentré*, l'*autre* n'y tenant aucune place : «Je me pose par une décision radicale impliquant une rupture, afin de me définir, de me construire et de me retrouver. Non seulement je n'attends rien de l'autre, mais je me coupe résolument de lui» (p. 78). Autrement dit : la maturité ou, selon la formule du philosophe Jacques Dufresne, «le courage et la lucidité».

Plutôt tendancieux, le raisonnement pose deux problèmes. Primo, le refus de rupture que Vacher stigmatise parce que relevant, selon lui, d'une ignorance se justifie peut-être par autre chose. Le philosophe n'affirme-t-il pas, au début de son livre, que l'intensité du désir d'indépendance est proportionnelle à celle de l'oppression et de l'aliénation subies (p. 13-14, déjà cité) ? Si cela est vrai, pourquoi ne pas expliquer la valse-hésitation québécoise par la faible intensité de l'oppression subie ? Et si c'était dans l'effort sans cesse reconduit de «victimisation» que se situait le mensonge et l'ignorance ? La proposition, je pense, exige réflexion.

Secundo, le rejet total de l'altérité et la radicalité du geste indépendantiste tels que proposés par Vacher comportent certains dangers. Les expériences de décolo é.n nisation drastiques menées en Afrique dans les années 1960 ont presque toutes débouché sur la barbarie. La situation actuelle de quelques pays d'Europe de l'Est (particulièrement ceux ces anciennes Yougoslavie et URSS) laisse aussi présager du pire. Il va de soi, on ne le répètera jamais assez, que ces comparaisons demeurent boîteuses en raison de traditions, de cultures et d'histoires politiques différentes. N'empêche : d'autocentrées qu'elles étaient au départ, ces «révolutions» sont rapidement devenues autocentriques (une réserve s'impose toutefois au sujet de la Croatie. Trop d'éléments encore obscurs obligent à observer une certaine retenue dans le jugement). Les libérations nationales vécues comme retrouvailles avec une origine précédemment perdue virent souvent à l'intégrisme nationaliste.

D'accord avec Vacher pour dire que «la fonction sociale de l'intellectuel n'est pas de s'enrégimenter sans broncher sous une bannière préfabriquée, mais de faire voler en éclats les miroirs aux alouettes» (p. 74). À ce titre, les critiques qu'il adresse aux nationalistes québécois atteignent la cible et font mouche. Par contre, l'alternative qu'il souhaite voir se mettre en place déraille et dégage des odeurs de sang séché. À un Québec en proie aux excès, il faut préférer un Canabec libre. Mais cela, les indépendantistes raffinés le savent depuis toujours.✐

*Un Canabec libre*
LAURENT-MICHEL VACHER
Éd. Liber, 1991, 90 pages

# Cité libre

# RENCONTRE SES LECTEURS

LE 2[e] JEUDI DE CHAQUE MOIS

LE JEUDI 9 AVRIL 1992

Au cours du dîner, on aura l'occasion d'entendre un bref exposé sur le sujet suivant :

## «Libertés individuelles et morale laïque»



par

## JEAN-LOUIS GAGNON

Un des plus grands journalistes du Canada français, ancien ambassadeur du Canada à l'UNESCO, enfin et surtout auteur des célèbres «Apostasies»

Après l'exposé de notre invité, les lecteurs de *Cité libre* pourront lui poser des questions, exprimer leur opinion sur le sujet et même, si ça leur chante, faire la critique du dernier numéro de *Cité libre*.

*Retenez vos places aujourd'hui même.*

### HEURE

À partir de **17 heures 30**, on peut prendre un apéritif à ses frais. Le dîner lui-même commence à **18 heures 30** et se termine à 21 heures 30 précises.

### LIEU

**Attention! Changement de restaurant**

LA MAISON EGG ROLL
3966, NOTRE-DAME OUEST
(3 rues à l'ouest d'Atwater)
Métro Place-Saint-Henri

### AVANTAGES

❶ Grande salle moderne pouvant accueillir 350 convives

❷ Stationnement gratuit. À 300 mètres du Métro Place Saint-Henri

❸ Buffet (cuisine du Sechuan, du Hunan et de Canton, *sans monoglutamate de sodium*, et quelques plats canadiens.)

### PRIX

20$ par personne;
10$ pour les étudiants et les chômeurs

### RÉSERVATIONS

Téléphoner au plus tôt à MARC-B. LÉVESQUE
(514) 282-0001

*S'il n'est pas là, surmontez votre aversion des machines et dictez à son répondeur automatique combien de places vous réservez ainsi que votre nom et votre numéro de téléphone. Les places étant limitées, on est prié d'avertir 24 heures à l'avance en cas d'annulation*

L'invité de la prochaine rencontre du jeudi 14 mai

**D'IBERVILLE FORTIER**

Ancien ambassadeur et ancien Commissaire aux langues officielles

*«Le divorce entre le Québec et les minorités francophones»*